CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE
Rue du Paradis, 3
1420 BRAINE-L'ALLEUD

RAPPORT D'ACTIVITES
2013 - Ier Semestre 2014

Centre Public d'Action sociale

POUR LE C.P.A.S. :

Le Directeur général, Le Président,

M.WATHY O.PARVAIS

Table des matières

LE MOT DU PRÉSIDENT **4**
LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL **5**
CELLULE JURIDIQUE **9**
MARCHÉS PUBLICS 9
SERVICE SOCIAL GENERAL **10**
1) Aides diverses *10*
2) Gestions Budgétaires *13*
3) Allocations de chauffage *13*
4) Répartition par catégorie : *14*
5) Répartition par âge *15*
6) Évolutions des revenus d'intégration sociale *15*
7) Aides mensuelles pour personnes étrangères non inscrites dans les registres de population *17*
8) Remboursement SPPIS *17*
9) Évolution des aides équivalentes aux revenus d'intégration sociale *18*
10) Évaluation en matière de projet d'intégration sociale *19*
SITUATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS SUIVI PAR LA CELLULE 18-25 ANS POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2012-2013. (OCTOBRE 2012 – OCTOBRE 2013) **20**
a) Vue d'ensemble de la répartition des jeunes accompagnés par la Cellule 18-25 ans sur l'année 2012-2013 d'octobre à octobre : *20*
b) Vue d'ensemble des jeunes en situation scolaire et ayant ouvert un RIS auprès du Centre Public d'Action Sociale de Braine-l'Alleud : *21*
c). Taux de réussite/échec des étudiants en fonction de leur année d'étude : *22*
REVENUS D'INTEGRATION SOCIALE - 2013 ..... **23**
COMPARATIF REVENUS D'INTEGRATION SOCIALE - 2012-2013 ..... **23**
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE REVENUS D'INTÉGRATION SOCIALE – IER SEMESTRE 2014 ..... **24**
AIDES MENSUELLES POUR PERSONNES ETRANGERES NON INSCRITES AU REGISTRE DE POPULATION – 2013 ..... **25**
AIDES MENSUELLES POUR PERSONNES ETRANGERES NON INSCRITES AU REGISTRE DE POPULATION 2014 ..... **25**
COMPARATIF AIDES MENSUELLES POUR PERSONNES ETRANGERES NON INSCRITES AU REGISTRE DE POPULATION 2011 - 2012 ..... **27**
INITIATIVE LOCALE D'ACCUEIL – 2013 & IER SEMESTRE 2014 ..... **28**
LES ATOUTS MAJEURS DE L'INITIATIVE LOCALE D'ACCUEIL SUR NOTRE TERRITOIRE : 29
FLUX DES NATIONALITÉS AU SEIN DE NOTRE ILA EN 2013 : 29
FLUX DES NATIONALITÉS AU SEIN DE NOTRE ILA POUR JANVIER 2014 : 29
RECONNAISSANCE DE STATUT DE RÉFUGIÉ PAR ANNÉES ET NATIONALITÉS DEPUIS 2011 30
RECONNAISSANCE DE PROTECTION SUBSIDIAIRE 30
REFUS DE RECONNAISSANCE DE STATUT DE RÉFUGIÉ OU REFUS PROTECTION SUBSIDIAIRE 30
TEMPS PASSÉ PAR LES RÉSIDENTS EN FIN DE PROCÉDURE DANS NOTRE ILA 30
TAUX D'OCCUPATION DE NOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL : 31
MAISON DE REPOS –MAISON DE REPOS ET DE SOINS - " LE VIGNOBLE " **32**
Hébergement 2013 ..... *32*
CENTRE D'ACCUEIL/DE SOINS DE JOUR 32
REPAS SUR ROUES 32
L'animation au Vignoble, c'est donner une âme à l'institution… : *33*
LOGEMENTS GÉRÉS PAR LE CPAS 35
SERVICE DES ACCUEILLANTES **36**
CONVENTIONNEES - ANNÉE 2013/IER TRIMESTRE 2014 ..... **36**
1. NOMBRE D'ACCUEILLANTES 36
1.1. LE PERSONNEL ENCADRANT : 36
2. LA GESTION DU SERVICE : 36
2.1. LA CRÉATION DE PLACES D'ACCUEIL : 37
2.2. STATUT : 37
2.3. LES SYNERGIES : 37
2.4. LA FLEXIBILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ : 38
2.4.1. LA LISTE D'ATTENTE : 38
2.3.2. LES CO-ACCUEILS : 38
3. L'AVENIR DU SERVICE : 38
SERVICE DE GARDE D'ENFANTS MALADES - ANNÉE 2013 ..... **39**
SERVICE DE MEDIATION DE DETTES **41**
CELLULE I.S.C. (INSERTION SOCIO-CULTURELLE) – ANNEE 2013 ..... **42**
SUBSIDE FONDS CULTUREL 2013 - SITUATION AU 31.12.2013 42
SITUATION AU IER SEMESTRE 2014 42
PARTICIPATION ET ACTIVATION SOCIALE - SERVICE ISC - RAPPORT SEMESTRIEL AU 30.06.2014 43

FONDS CULTUREL 2013 45
Participation à des associations sociales, culturelles ou sportives (Dépenses) *45*
Soutien et financement des initiatives du ou pour le groupe cible (Dépenses) *45*
Fonds culturel: *46*
Mesures Spécifiques Enfants précarisés (MSE): *46*
AIDE INDIVIDUELLE – MSE (Mesures spécifiques enfants précarisés) *47*
SERVICE D'INSERTION PROFESSIONNELLE **48**
LA MISE AU TRAVAIL SOUS CONTRAT ARTICLE 60 48
EN 2013 49
L'accompagnement à l'emploi *50*
LES PROJETS FONDS SOCIAL EUROPÉEN - 2013 ..... **51**
Les trajets ISP *51*
Les pré-trajets d'activation *51*
Les projets 2013 ..... *51*
PROJET TRAJET : ITINÉRAIRE EMPLOI 51
PROJET TRAJET : WARM-UP 52
PROJET PRÉ-TRAJET : TREMPLIN 53
LE PROJET ACCOMPAGNATEUR 53
Les Projets 2014 ..... *53*
LE SERVICE DE COORDINATION SOCIALE – ANNEE 2013 ..... **54**
1-RAPPEL DES RÔLES DU SERVICE 54
2-RÉUNIONS DE COORDINATION SOCIALE 54
3-COLLABORATIONS AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX 54
4-PLAN DE COHÉSION SOCIALE 55
5-DIVERS 55
5-1-« Les mardis santé » *55*
5-2-l'atelier bien-être *56*
5-3-le potager collectif *56*
5-4 Noël ensemble *57*
SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL **58**
PRÉVENTION : FORMATIONS ET INFORMATIONS : 58
LA SURVEILLANCE DE LA SANTÉ : 58
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENT SELON LA CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS ET AU PRORATA DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS 58
CONCLUSIONS : 59

LE MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues,
Dans son introduction, le Directeur général vous parle de la morosité ambiante vécue par nombre d'entre nous. Malgré ce climat difficile, le CPAS de Braine-l'Alleud poursuit sa gestion énergique et se sent renforcé davantage encore par le consensus communal voté en fin d'année 2013. Loin de baisser les bras face aux énormes défis que l'ensemble des CPAS connaissent, le CPAS brainois peut épingler quelques belles réussites et fait preuve d'imagination et de créativité pour être **réactif et proactif, deux qualités indispensables dans la gestion des matières sociales**.
Je pense ici aux 120 personnes qui ont retrouvé un emploi adapté cette année via la formule «Articles 60», grâce au dynamisme sans cesse renouvelé de notre Cellule « Insertion professionnelle ». Nous avons également renforcé les balises du parcours d'insertion professionnelle en concrétisant un travail collectif avec des groupes de personnes plus éloignées de l'emploi. Dans ce contexte, pas moins de 4 projets FSE (fonds social européen) sont activés.
Par ailleurs, nous utilisons 100% des subventions mises à notre disposition en Économie sociale où le secteur a été particulièrement présent pour répondre à nos demandes. C'est la preuve de la gestion menée en « bon père de famille » de notre Conseil de l'Action sociale épaulé et conseillé par un excellent Service des Ressources humaines.

Le service « Social général » a encore réalisé, en équipe réduite, un remarquable travail jour après jour pour traiter près de 1000 dossiers avec humanité et efficacité. Des renforts seront à prévoir pour gérer avec pragmatisme l'augmentation des demandes.

Le Secteur des Accueillantes d'enfants n'est pas en reste puisque nous avons pu maintenir le nombre d'Accueillantes et d'enfants accueillis tout en s'engageant à leurs côtés pour essayer de trouver une issue favorable au statut des Accueillantes. Nous attendons avec impatience la fin des travaux de rénovation du prochain lieu de co-accueil de la Rue au Gué pour poursuivre cette dynamique positive qui nous permet d'aider des familles en difficulté.

Le Vignoble, notre Maison de Repos se porte bien également. Si les Brainois s'y sentent cajolés et y vivent paisiblement, nous souhaitons apporter réconfort et accompagnement aux seniors qui vivent chez eux. La livraison des « Repas sur Roues » 7 jours sur 7, est une des réponses apportée pour permettre une vie équilibrée chez soi, le plus longtemps possible. Vous le savez, il nous tient à cœur de veiller sur nos aînés et l'on peut ainsi annoncer à court terme le dédoublement du Centre de jour. Avec le départ des Services Administratifs du CPAS vers le bâtiment partagé avec la Commune, que nous espérons rapide, notre volonté est d'installer une Résidence Services Sociale dans les locaux ainsi libérés. Dans quelques temps, c'est un véritable « **Pôle Social Seniors** » qui trouvera sa place dans le quartier du Paradis de même que, nous l'espérons, la création d'un centre d'excellence intergénérationnel d'accueil et de formation.

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, vous tenez entre vos mains le rapport d'activités du CPAS de Braine-l'Alleud pour l'année 2013 et je vous en souhaite bonne lecture.
En tant que Président de cette institution, je suis particulièrement fier du bilan présenté par l'équipe des travailleurs, au grand complet. Je les remercie tous, ainsi que le Conseil de l'Action sociale et nos partenaires communaux et autres, pour le remarquable travail accompli.

Olivier PARVAIS
Président du CPAS de Braine-l'Alleud

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités,

Il faut le reconnaitre, cette année encore, nous connaissons un climat de morosité ambiante, renforcé par l'effet médiatique. Mais malgré tout, l'idée et l'envie des équipes du CPAS est d'apporter des réponses positives sur le terrain, même aussi infimes soient elles, face au pessimisme affiché.

Quand on analyse les chiffres de plus près, on remarque une relative maîtrise par rapport au flux dans le social **avant 2008.**

Ce n'est plus le cas **entre 2008 et 2012** où tous les indicateurs sont à la hausse. Alors **qu'en 2013**, on trouve à nouveau le signe d'une nouvelle maîtrise de ces flux et une stabilisation dans le nombre des bénéficiaires du revenu d'insertion notamment.

Globalement en Brabant wallon, on risque de « surfer sur la vague » et cela se révèle exact dans notre cas grâce à l'extraordinaire proactivité des Cellules « Insertion », qu'elles soient sociale, culturelle ou professionnelle. Et il faut saluer cette dynamique plurielle. Parce que tout se tient, chaque phase est importante pour permettre aux personnes éloignées de l'emploi de surmonter leurs difficultés. C'est tout l'enjeu d'un parcours d'insertion digne de ce nom.

Dans ce message, je souhaite aussi épingler tout le travail réalisé avec nos partenaires de l'économie sociale. Collaborer avec d'autres asbl est réellement porteur et il faut continuer à progresser dans ce domaine-là.

À la lecture du Compte 2013, on peut déduire que, si certains services souffrent un peu pour le moment, il en est d'autres qui connaissent un succès grandissant. Je pense notamment aux « Repas sur roues » qui séduisent de plus en plus de citoyens brainois, notamment depuis qu'ils sont distribués également le week-end. Ces repas livrés à domicile permettent au Vignoble de connaître un équilibre financier non négligeable. À terme, le dédoublement du Centre de Soins de Jour et les subventions Inami qui y sont liées permettront de rééquilibrer le déficit structurel du Centre de Jour aussi.

Gageons que 2014 ne sera pas l'année de tous les dangers mais à partir de 2015, nous devrons être TRES vigilants sur les nouvelles spécificités des CPAS en terme de maintien ou non des divers subventionnements. Pour maintenir notre activité, il faudra être attentif à ces nouveaux flux. Soit nous connaitrons un redémarrage et il nous « suffira » de faire le gros dos…soit ce n'est pas le cas et nous connaîtrons une période de danger pour les CPAS.
A suivre de très près…Pour l'heure, place à la lecture de ce rapport d'activités CPAS 2013, reflet de sa dynamique quotidienne, que je salue comme il se doit.

Michel WATHY
Directeur général du CPAS de Braine-l'Alleud

Monsieur **Olivier PARVAIS**, Président du C.P.A.S. et les Membres du Conseil de l'Action sociale, sont heureux de vous présenter le rapport d'activités de l'année 2013

Le Conseil de l'Action Sociale **administre le C.P.A.S. Il est composé comme suit à la date du 31.03.2014**

Président	*PARVAIS Olivier (LB) (Liste du Bourgmestre)*
Membres	*Jean-Pierre DUJACQUIERE (LB) – Laurent DEHARRE (LB) – Catherine STALAS (LB) – Anne-Sophie JUAREZ CALDEVILLA (LB) – Jean-Pierre DEPAS (LB) – Véronique DUTRY (LB) – Martin JORET (ID) – Agnès GOOR (ID) – Marylou HOMS (Ecolo) – Corentin ROULIN (Ecolo)*

Le ***Conseil de l'Action sociale*** s'est réuni **14** fois **en 2013**

Le Bureau Permanent **est composé comme suit :**

Président	*PARVAIS Olivier (LB)*

Marylou HOMS (Ecolo), Jean-Pierre DUJACQUIERE (LB), Laurent DEHARRE (LB)

Le Bureau Permanent s'est réuni **38 x fois en 2013**.

Monsieur PARVAIS Olivier, Président a assuré l'aide sociale urgente et a organisé une permanence sur rendez-vous au siège du C.P.A.S.

ORGANIGRAMME C.P.A.S

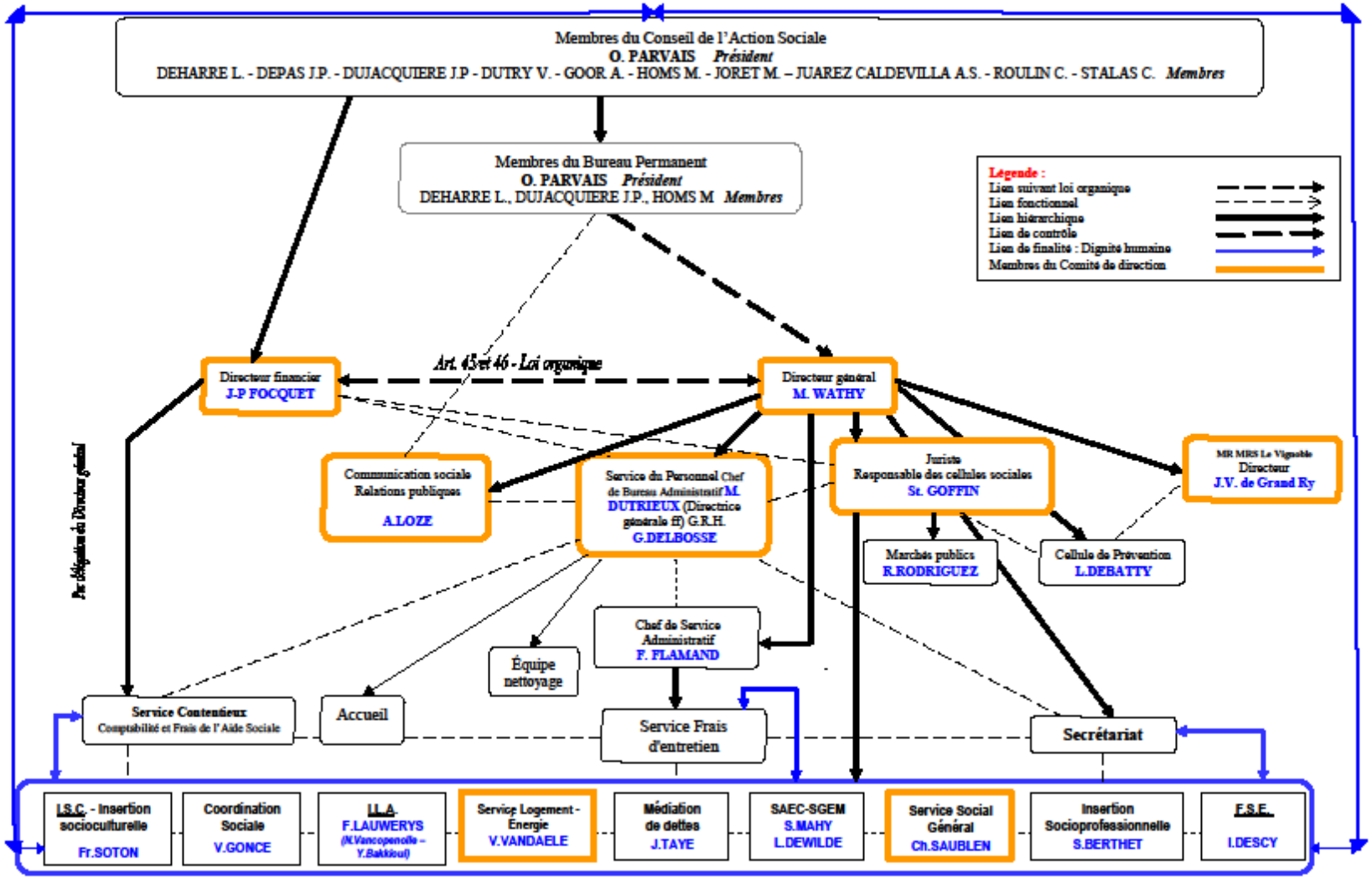

O R GA N I G R A M M E - MR/MRS LE VIGNOBLE

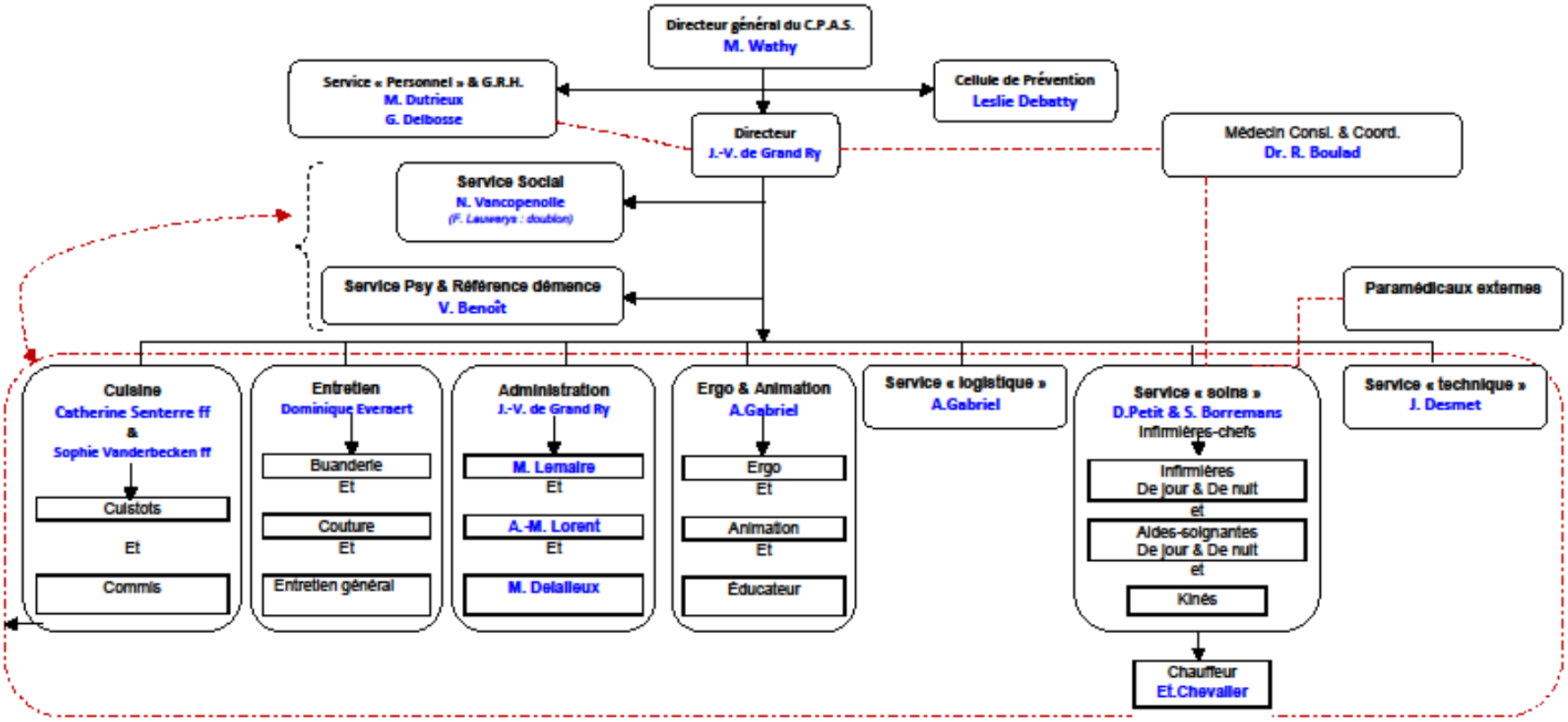

LEGENDE :

Les traits pleins symbolisent la voie hiérarchique

Les traits discontinus symbolisent la relation fonctionnelle

Cellule Juridique

Cinq dossiers ont fait l'objet d'un suivi devant les juridictions du travail.

Sur les 5 recours :

1 jugement a réformé la décision du CPAS
2 jugements ont confirmé la décision CPAS.

Il y a eu deux dossiers portés devant la Cour d'Appel de Bruxelles, celle-ci a confirmé un jugement du tribunal du travail de Nivelles qui donnait gain de cause au CPAS ; l'autre dossier est toujours en cours.

La Cellule juridique accompagne et coordonne l'ensemble des services sociaux du CPAS.

En 2012, elle a été renforcée par l'arrivée d'un collaborateur spécialisé dans les marchés publics afin de concilier au mieux rigueur légale et efficacité de terrain.

Un dossier plus particulier sera suivi en 2014 : le renouvellement des statuts de l'association chapitre XII « le Domaine », hôpital psychiatrique dont notre centre est partenaire et associé.

MARCHÉS PUBLICS

Le rôle du Responsable « Marchés Publics » est de fournir un service optimal aux différents services ayant besoin de passer des marchés, en quelques mots, de leur facilité la vie !

Cela concerne essentiellement toute la partie administrative, de la commande au suivi jusqu'à la livraison du produit/service ou la réalisation des travaux.

Il réalise aussi les études pour l'achat de petits matériels ou services pour les différents services du CPAS que ceux-ci présentent alors au Bureau ou au Conseil.

A la demande de l'autorité, cette personne est également responsable de l'informatique, des télécoms et de notre flotte de véhicule pour le CPAS.

Principaux faits marquants pour 2013 :

- Nouveau marché pour les assurances.
- Transformation d'une école maternelle en 2 structures de Co-accueil.
- Projet Visiocom (Véhicule pour livraison des repas, véhicule pour ILA)
- Mise en conformité de la Maison de Repos "Le Vignoble" (projet en stand-by)

SERVICE SOCIAL GENERAL

Pousser la porte du CPAS n'est pas toujours une démarche facile pour un citoyen. Pourtant, il est parfois nécessaire de demander un conseil, un soutien à des professionnels des services sociaux avant que les ennuis s'accumulent. ..Être proactif est capital en effet.
Le Service général du Service social reçoit les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9hà 11h30, sans rendez-vous. Un membre de notre équipe rencontre, instruit et fait un premier tour d'horizon pour cibler les besoins immédiats et déjà apporter écoute et information au visiteur. Ensuite, il sera réorienté et invité à se présenter, sur rendez-vous cette fois, chez le collaborateur du CPAS qui l'accompagnera pour régler un problème financier (alimentaire, médial ou pharmaceutique), de gestion de dette, de logement ou autres…Un service particulier est rendu aux jeunes Brainois âgés de 18 à 26 ans par le biais d'un Assistant social qui les suit tout au long de leur parcours scolaire ou lors de leurs premiers pas professionnels.
Parfois, plus qu'une aide directe, il s'agira simplement de donner les bonnes adresses, le bon conseil, le bon renseignement pour poursuivre un parcours de vie que l'on souhaite constructif pour chacun.

Année 2013

Le Service Social Général est ouvert tous les jours ouvrables de 9 à 11 h 30 heures, sauf le mercredi. En dehors de ces heures d'ouverture, les Assistants sociaux reçoivent les personnes sur rendez-vous.

Le Service Social apporte une aide permettant à toute personne de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Il gère l'aide sociale au sens large du terme : il reçoit les personnes, analyse leur situation, les informe sur leurs droits et devoirs, …

Il élabore des dossiers sociaux.

L'aide accordée est très variée à savoir le droit à l'intégration sociale, les allocations de chauffage, les aides au logement, les aides à la santé, l'aide à la culture, la gestion budgétaire, aides financières diverses,...

1) Aides diverses

Le Service Social Général analyse les situations de besoins des bénéficiaires et transmet à l'autorité l'analyse et la proposition d'aide pour chaque demande.

Toute demande introduite au Service Social Général doit faire l'objet d'une analyse de la situation sociale, financière, médicale,… permettant de déterminer une situation de besoin et une proposition de solution.

Le Service Social général a en moyenne instruit 307 dossiers par mois en 2013, dont 87 dossiers Revenus d'intégration, 11 Aides équivalentes aux revenus d'intégration, 149 aides en espèce et 60 aides médicales.

En 2012, le nombre moyen de dossiers instruits s'élevait à 320 dossiers par mois dont 71 aides médicales. Cette diminution s'explique par un changement de fonctionnement allant plus vers une prise en charge à long terme et non plus à l'urgence.
L'analyse des dossiers est donc faite sur du long terme.

Il est important également de signaler que l'analyse faite par les travailleurs sociaux n'aboutit pas toujours vers une proposition d'octroi de l'aide sollicitée. Le travailleur social propose en son âme et conscience la solution qu'il estime être la meilleure pour le bénéficiaire.

En 2013, le Conseil de l'Action Sociale et le Bureau Permanent ont pris les décisions suivantes :

Bénéficiaires 2013: 1525 | **Décisions prises : 5081** | **Dossiers séances : 3665**

VIE QUOTIDIENNE	Octrois	Refus
Aides urgentes	227	2
Aides en espèce ponctuelles	42	22
Aides alimentaires ponct.	28	5
Aides en espèce mens.	36	9
Aides alimentaires mens.	12	2
Fact. Aides familiales	1	0
Gestions budgétaires	5	1
Frais scolaires	13	10
Factures diverses	60	32

HEBERGEMENTS : Réquisitoires	Octrois	Refus
Personnes Agées	11	11
Maisons d'accueil	9	1

SANTE	Octrois	Refus
Bons médicaux	786	0
Bons pharmaceutiques	571	0
Aides médicales mensuelles	224	34
Aides pharma mensuelles	159	27
Aides médicales urgentes	19	2
Factures médicales	157	21
Factures Ambulance	3	2
Hospitalisations	44	10
Cotisations mutuelle	28	4
Frais funéraires	0	0

	1525	Bénéficiaires
DONT	541	**Bénéficiaires du RI *(Revenus d'intégration)***
	71	**Bénéficiaires du AERI *(Aides équivalentes aux revenus d'intégration)***
	809	**Bénéficiaires Aides sociales**
	104	**Bénéficiaires Fonds Mazout**

ADRESSE DE REFERENCE	Octrois	Refus
Inscription	68	92

LOGEMENTS	Octrois	Refus
Garanties locatives	53	16
Loyers	42	10
Déménagement	4	0
Prime d'installation	14	5
Aides Loyers mensuelles	39	11
Factures Energie	32	20
Factures Eaux	14	3
Factures Chauffage	8	1

FONDS	Octrois	Refus
Fonds Énergie	86	8
Fonds Social de l'Eau	73	8
Fonds Culturel	43	17
Allocations de chauffage	141	13

ADMINISTRATIFS	Octrois	Refus
Revenus d'intégration	510	334
Dt à l'intégration par le travail	133	97
Aides équivalente au RI	29	18
Enquêtes débiteurs d'aliments	14	
Ajournements décisions	238	
Incompétences territoriale	5	
Annulations de demande	32	
Informations	189	
Démarches administrative	0	
Récupérations de fraudes	31	

Augmentation pour 2013 : 1338 personnes différentes pour l'année 2012 et 1525 personnes différentes pour l'année 2013.

Analyse des décisions prises par l'Autorité – 1er semestre 2014

VIE QUOTIDIENNE	Octrois	Refus
Aides urgentes	129	3
Aides en espèce ponctuelles	20	21
Aides alimentaires ponct.	15	1
Fact. Aides familiales	4	0
Gestions budgétaires	2	0
Aides en espèce mens.	17	9
Aides alimentaires mens.	13	0
Frais scolaires	12	5
Factures diverses	48	12
Travail ALE	14	

HEBERGEMENTS : Réquisitoires	Octrois	Refus
Personnes Âgées	14	4
Maisons d'accueil	0	1

SANTE	Octrois	Refus
Bons médicaux	58	0
Bons pharmaceutiques	21	0
Aides médicales mensuelles	164	30
Aides pharma mensuelles	73	22
Aides médicales urgentes	9	5
Factures médicales	65	15
Factures Ambulance	2	0
Hospitalisations	13	6
Cotisations mutuelle	12	3
Frais funéraires	1	0

ADRESSE DE REFERENCE	Octrois	Refus
Inscription	33	61

Dont

981	**Bénéficiaires**
352	**Bénéficiaires RI**
43	**Bénéficiaires AERI**
544	**Bénéficiaires Aides sociales**
42	**Bénéficiaires Fonds Mazout**
2112	**Décisions prises**
1590	**Dossiers séances**

LOGEMENTS	Octrois	Refus
Garanties locatives	27	6
Loyers	16	14
Déménagement	4	0
Prime d'installation	11	3
Aides Loyers mensuelles	14	6
Factures Energie	14	11
Factures Eaux	5	0
Factures Chauffage	3	2

FONDS	Octrois	Refus
Fonds Energie	40	8
Fonds Social de l'Eau	32	5
Fonds Culturel	26	8
Allocations de chauffage	50	4

ADMINISTRATIFS	Octrois	Refus
Revenus d'intégration	208	169
Dt à l'intégration par le travail	65	51
Aides équivalente au RI	9	8
Enquêtes débiteurs d'aliments	11	
Ajournements décisions	174	
Incompétences territoriale	8	
Annulations de demande	20	
Informations	105	
Démarches administratives	0	
Récupérations de fraudes	18	
Envoi Médecin Conseil	8	
Audition BP - Conseil	12	

2) *Gestions Budgétaires*

Depuis de nombreuses années, notre Centre est amené à aider les bénéficiaires dans l'éducation à la gestion budgétaire.
Une convention est signée avec la Banque Belfius afin que notre Centre puisse gérer les revenus des intéressés avec eux. Pour ce faire, un compte bancaire est ouvert au nom de la personne où cette dernière donne procuration au Centre de gérer, ce compte est appelé « compte gestion ». L'ouverture de ce compte bancaire génère la création d'un compte bancaire appelé « compte retrait » destiné aux besoins quotidiens de la personne.
Lorsqu'une personne est en gestion avec notre Centre, le Service Social Général la reçoit avant tout paiement afin d'établir avec elle le budget mensuel. Ce contact est indispensable dans l'éducation à la gestion.
Les revenus des intéressés arrivent sur le compte gestion, les factures apportées par la personne et validées dans le cadre de l'entretien gestion, sont payées, la partie de revenus déterminées pour l'alimentation lors de l'entretien est versée sur le compte retrait du bénéficiaire.
Il nous a semblé opportun de créer une cellule gestion rassemblant une grande partie des gestions budgétaires. Cette cellule est composée d'une assistante sociale temps plein.
Le nombre de gestions budgétaires au 31/12/2013 s'élevait à 153**.**

3) *Allocations de chauffage*

Conformément à la circulaire du 20 octobre 2004, notre Centre a appliqué la mise en place des directives d'octroi d'allocations de chauffage.
A partir du 01/01/2009, la législation en matière d'octroi aux allocations de chauffage a changé dans le sens où les allocations sont octroyées pendant toute l'année civile.
Pour l'année 2013, notre Centre est intervenu dans l'octroi de **138** allocations de chauffage pour un montant total de 17 978,60 euros. Ces 138 allocations ont été données à 96 bénéficiaires différents.
Pour rappel, ces aides sont récupérables à 100 % auprès de l'État.

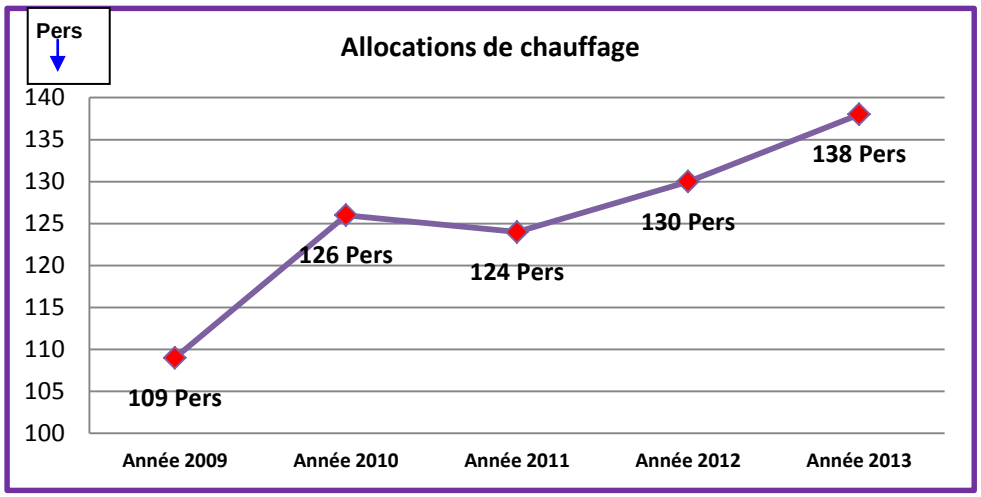

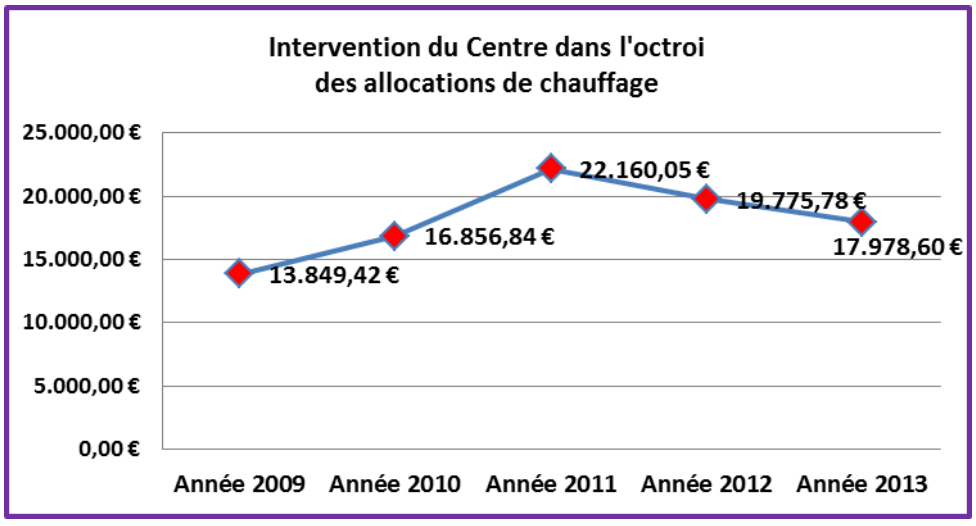

Revenus d'intégration sociale

Octroi de revenus d'intégration sociale (50 %)	278	bénéficiaires
Octroi de revenus d'intégration sociale (100 %)	7	bénéficiaires
Octroi de revenus d'intégration sociale à (60 %)	26	bénéficiaires
Octroi de revenus d'intégration sociale (Sans Abri)	6	bénéficiaires

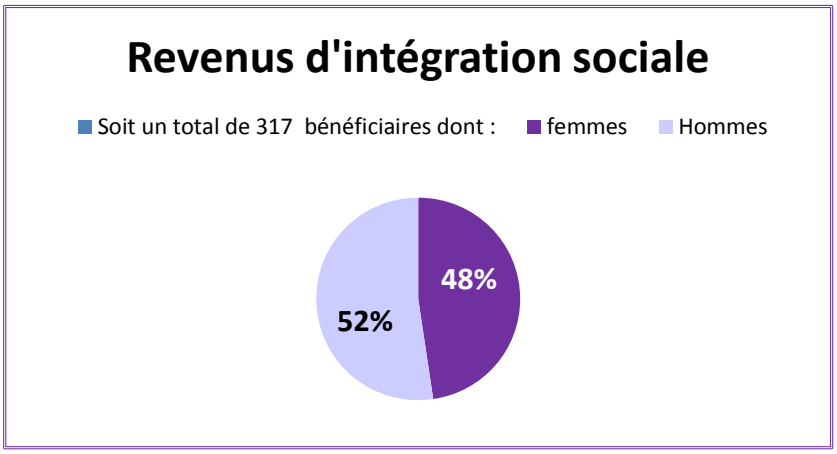

Catégories

1	cohabitant	Cette catégorie concerne la personne cohabitant avec une ou plusieurs personnes majeures
2	Isolés	Cette catégorie concerne la personne qui vit seule
3	Charges de familles	Cette catégorie concerne la personne qui vit exclusivement avec au moins un enfant mineur à sa charge.

4) Répartition par catégorie :

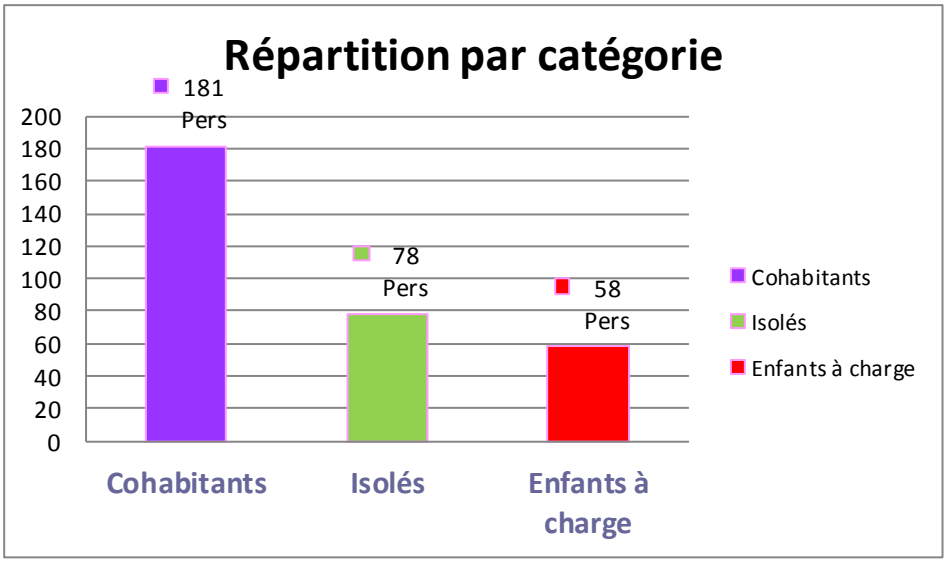

5) *Répartition par âge*

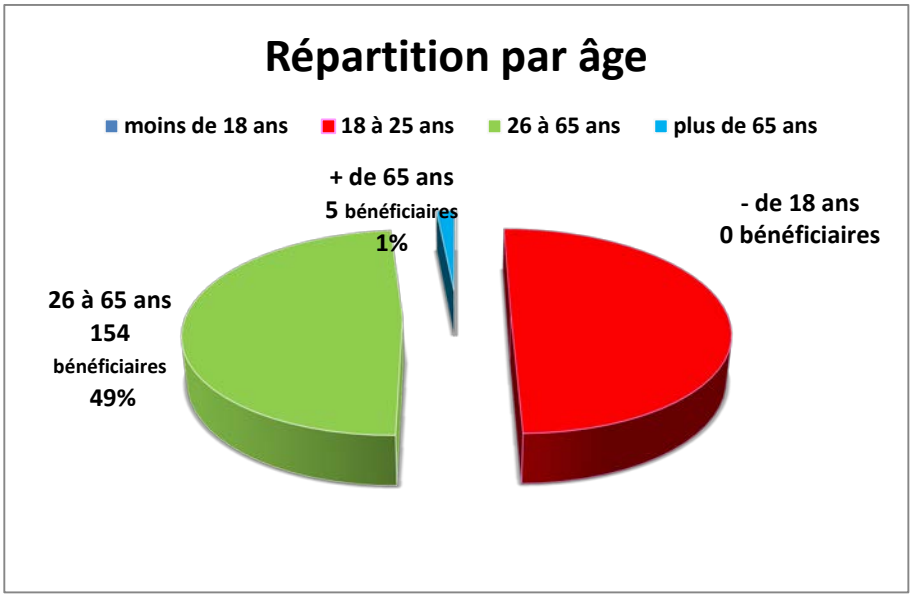

Au 31/12/2013, 167 personnes bénéficiaient du revenu d'Intégration sociale, et ce, indépendamment de leur statut.

6) *Évolutions des revenus d'intégration sociale*

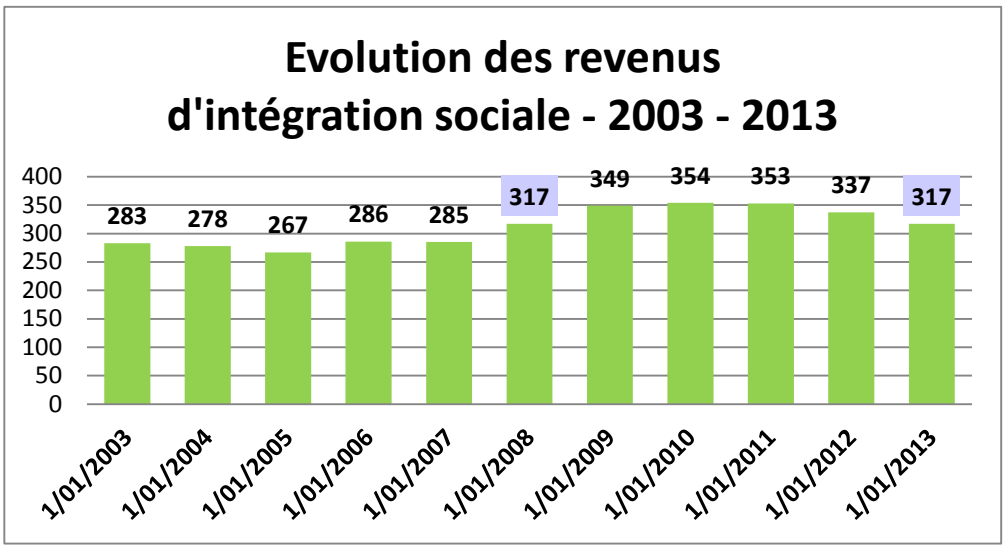

Les CPAS sont confrontés aux personnes qui sont sanctionnées par l'Onem, et qui privées de revenus ouvrent le droit au revenu d'intégration.

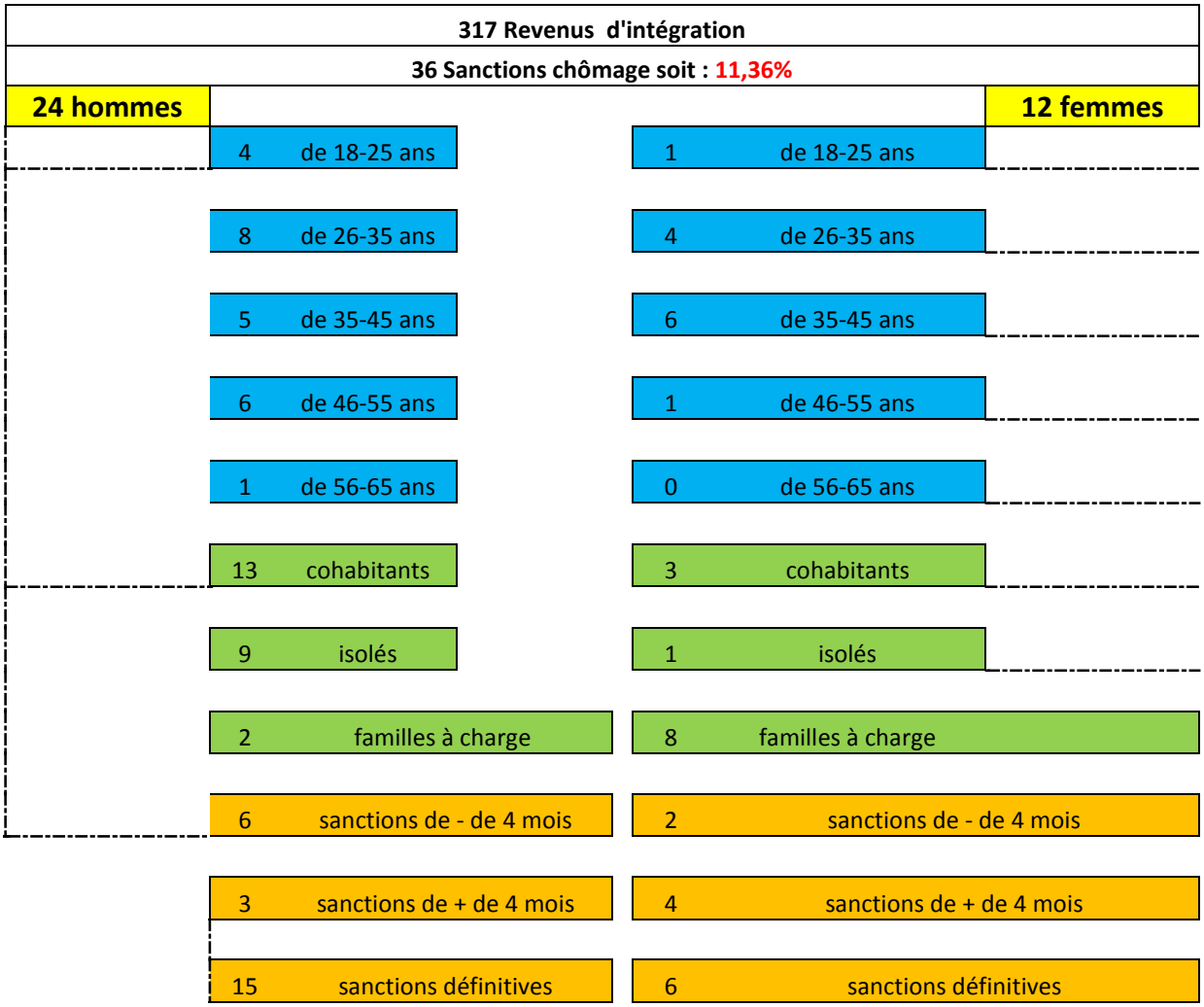

Lorsqu'un bénéficiaire est condamné à payer une pension alimentaire pour son/ses enfant(s) et qu'il se trouve isolé, la législation prévoit l'octroi d'une aide sociale, récupérable à 100 % auprès de l'État. Cette aide sociale s'élève à 50 % de la pension alimentaire versée et est plafonnée à un montant de 1100 euros par an et par enfant.

2009	1 personne
2010	2 personnes
2011	1 personne
2012	0 personne
2013	3 personnes

7) Aides mensuelles pour personnes étrangères non inscrites dans les registres de population

Articles budgétaires suivants confondus :

- 8313/333/03 (aide sociale pour étrangers non-inscrits 100 %)
- 8316/333/03 (aide sociale pour étrangers inscrits au registre de population 50 %)
- 8317/333/03 (aide sociale pour étrangers inscrits au registre d'attente 50 %) séjournant hors de Braine-l'Alleud

- **19 bénéficiaires d'aides mensuelles pour personnes étrangères non inscrites dans les registres de population dont :**

14 femmes
5 hommes

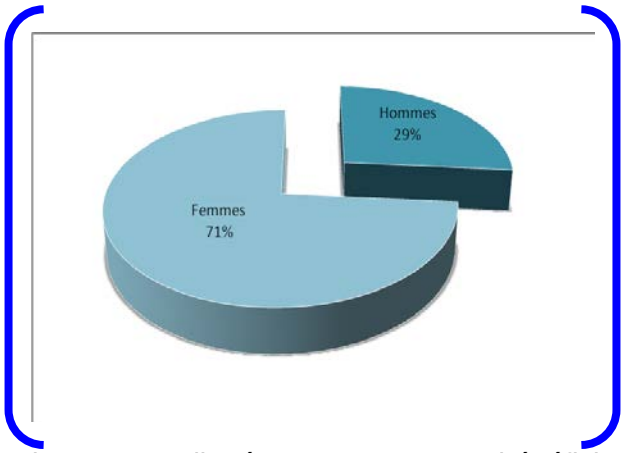

Catégories

Les mêmes catégories que les revenus d'intégration sont appliquées aux personnes bénéficiant d'une aide mensuelle.

8 Cohabitant
4 isolés
7 Familles à charge

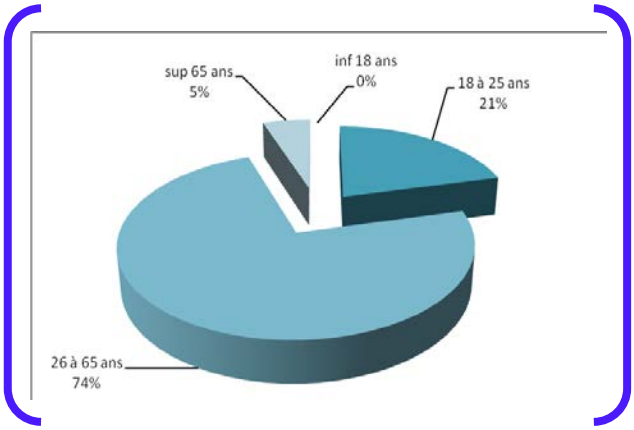

Répartition par âge

- de 18 ans	**0** bénéficiaires
18 à 25 ans	**4** bénéficiaires
26 à 65 ans	**14** bénéficiaires
+ de 65 ans	**1** bénéficiaires

8) Remboursement SPPIS

19 bénéficiaires d'aides mensuelles pour personnes étrangères non inscrites dans les registres de population habitent sur le territoire de Braine-l'Alleud ou ont refusé de s'y installer. Le Centre reçoit une subvention égale à 100 %.

9) *Évolution des aides équivalentes aux revenus d'intégration sociale*

A la photographie du 31/12/13	**13** personnes bénéficiaient d'une intervention du C.P.A.S. en raison de leur statut de candidat réfugié politiq
A la photographie du 31/12/12	**12** personnes bénéficiaient d'une intervention du C.P.A.S. en raison de leur statut de candidat réfugié politiq
A la photographie du 31/12/11	**16** personnes bénéficiaient d'une intervention du C.P.A.S. en raison de leur statut de candidat réfugié politiq
A la photographie du 31/12/10	**29** personnes bénéficiaient d'une intervention du C.P.A.S. en raison de leur statut de candidat réfugié politiq
A la photographie du 31/12/09	**42** personnes bénéficiaient d'une intervention du C.P.A.S. en raison de leur statut de candidat réfugié politiq
A la photographie du 31/12/08,	**42** personnes bénéficiaient d'une intervention du C.P.A.S. en raison de leur statut de candidat réfugié politiq
A la photographie du 31/12/07	**87** personnes bénéficiaient d'une intervention du C.P.A.S. en raison de leur statut de candidat réfugié politiq
A la photographie du 31/12/06	**123** personnes bénéficiaient d'une intervention du C.P.A.S. en raison de leur statut de candidat réfugié politiq
A la photographie du 31/12/05	**135** personnes bénéficiaient d'une intervention du C.P.A.S. en raison de leur statut de candidat réfugié politiq
A la photographie du 31/12/04	**105** personnes bénéficiaient d'une intervention du C.P.A.S. en raison de leur statut de candidat réfugié politiq
A la photographie du 31/12/03	**108** personnes bénéficiaient d'une intervention du C.P.A.S. en raison de leur statut de candidat réfugié politiq.

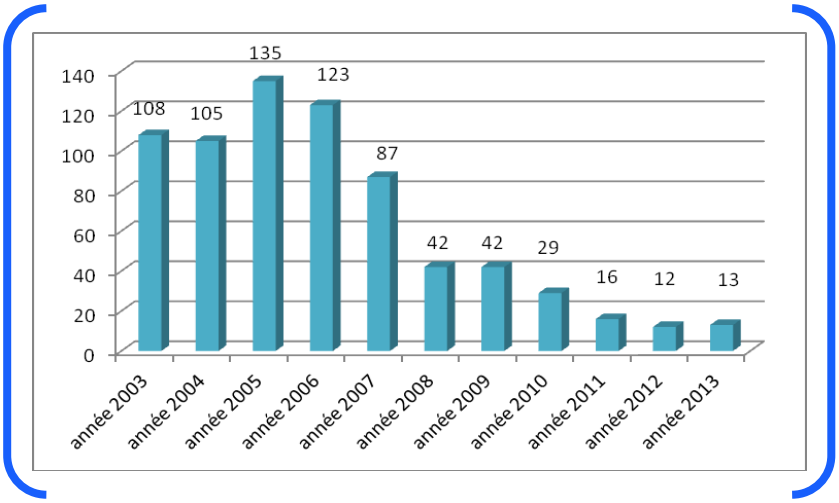

La diminution constante du nombre de dossiers concernant la problématique étrangère peut s'expliquer de deux manières différentes. D'une part, par l'entrée en vigueur de loi sur l'asile (2007) et d'autre part, par la fin de la phase « officieuse » de régularisation de séjour pour procédure d'asile de longue durée.

La nouvelle loi sur l'asile (lois du 15.09.06) est entrée en vigueur le 1er juin 2007. Celle-ci prévoit que la procédure d'asile ne durerait qu'un an et que les demandeurs d'asile bénéficient de l'aide matérielle, via un centre pour réfugiés ou une ILA, durant toute leur procédure. Cette nouvelle loi a eu pour effet qu'aucun code 207 *(C.P.A.S. compétent est celui de la commune où le demandeur d'asile est inscrit au registre d'attente)*. n'a été désigné en aide financière depuis le 1er juin 2007.

D'autre part, l'accélération de la procédure d'asile a eu pour conséquence que bon nombre des dernières personnes désignées en code 207 ont déjà été reconnues ou déboutées.

Cependant, l'Office des Étrangers a prévu que si la procédure d'asile devait durer plus d'un an, les candidats réfugiés pourraient bénéficier de l'aide financière auprès d'un CPAS.

À dater du 01/01/2012, les plans de répartition sont à nouveau relancés. Le plan de répartition vise à assurer une solidarité entre communes en matière d'aide aux demandeurs d'asile. Ce plan attribue donc, à chaque CPAS du Royaume, un « quota » équivalent au nombre de dossiers à prendre en charge. Celui-ci porte sur un contingent de places à attribuer.

10) Évaluation en matière de projet d'intégration sociale

La notion de projet d'intégration sociale est mise en place depuis 1993. Son utilisation est accrue depuis la loi de 2002, relative au droit à l'intégration sociale.

Cette disposition est obligatoire pour tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans. Elle permet d'intensifier la collaboration et le climat de confiance qui devrait idéalement exister entre l'usager et l'assistant social. Ce travail social important est parfois ardu car l'assistant social est souvent confronté à la difficulté de prévoir le long terme dans des situations instables. A cet effet, il est parfois plus adéquat de faire des projets d'intégration portant sur de petits objectifs à atteindre dans un délai plus court, la politique des « petits pas » s'avère souvent plus restructurante pour les bénéficiaires.

Pour la personne ayant contact avec plusieurs services sociaux de l'institution (Service Social Général, Service Logement, Service Réinsertion professionnelle), le projet d'intégration est complété par chacune des parties pour ce qui les concerne.

L'application de la législation a l'avantage de définir clairement et avec précision les droits et devoirs de chacune des parties impliquées dans le processus d'intégration (usager, assistant social, intervenants extérieurs).

Les types de contrats sont diversifiés et portent principalement :

- sur la réinsertion professionnelle
- sur la formation
- sur la réinsertion sociale
- sur la poursuite et la réussite des études
- sur l'obligation d'un suivi administratif.

Il est important de signaler ici qu'une cellule 18-25 ans a vu le jour au 4ème trimestre 2010. Monsieur Kévin LALOUX, assistant social est chargé d'effectuer d'une part la mise en place du projet de vie des jeunes et d'autre part il effectue un suivi rigoureux du projet et accompagne si besoin le jeune dans ses démarches.

Situation générale des étudiants suivi par la Cellule 18-25 ans pour l'année académique 2012-2013. (Octobre 2012 – Octobre 2013)

a) Vue d'ensemble de la répartition des jeunes accompagnés par la Cellule 18-25 ans sur l'année 2012-2013 d'octobre à octobre :

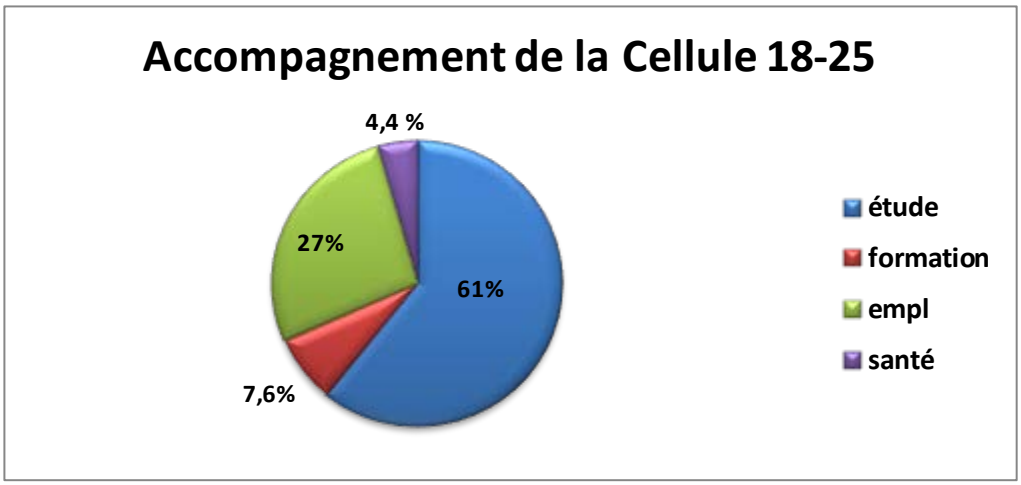

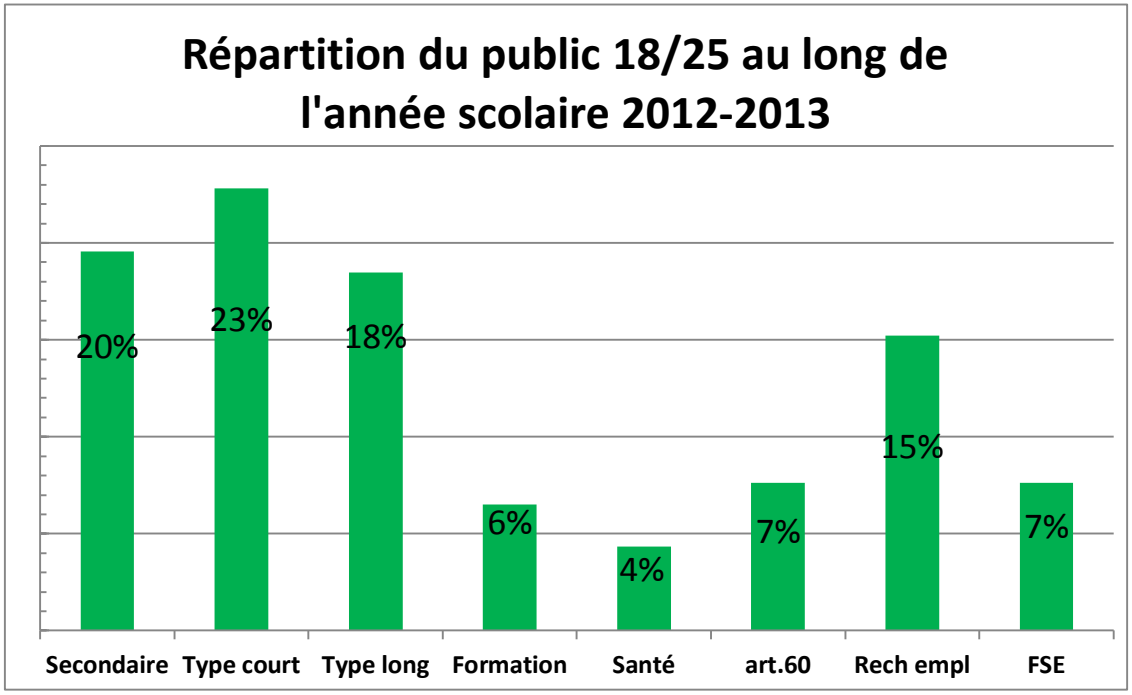

Pour l'année académique 2012-2013, la Cellule 18-25 ans a accompagné 92 jeunes répartis selon leur situation. (Voir tableaux ci-dessus). Notre public majoritaire suit donc des études.

NB : **Si l'on compare avec les éléments de l'enquête du SPPIS 2011 vis-à-vis des étudiants, nous pouvons observer :**

- **Sur une moyenne fédérale, 49% des jeunes suivis ont un diplôme d'études secondaires supérieures.**
- **Pour Braine-l'Alleud, nous comptons un pourcentage de 61%. Rappelons que pour l'année 2011-2012, le Centre comptait 71% et une moyenne de 63% pour l'année 2011-2010 ;**
- **C'est donc une réduction de 10% sur une période de 3 ans, mais totalement aléatoire, à ce jour, il est difficile d'exprimer une réalité de terrain.**

b) Vue d'ensemble des jeunes en situation scolaire et ayant ouvert un RIS auprès du Centre Public d'Action Sociale de Braine-l'Alleud :

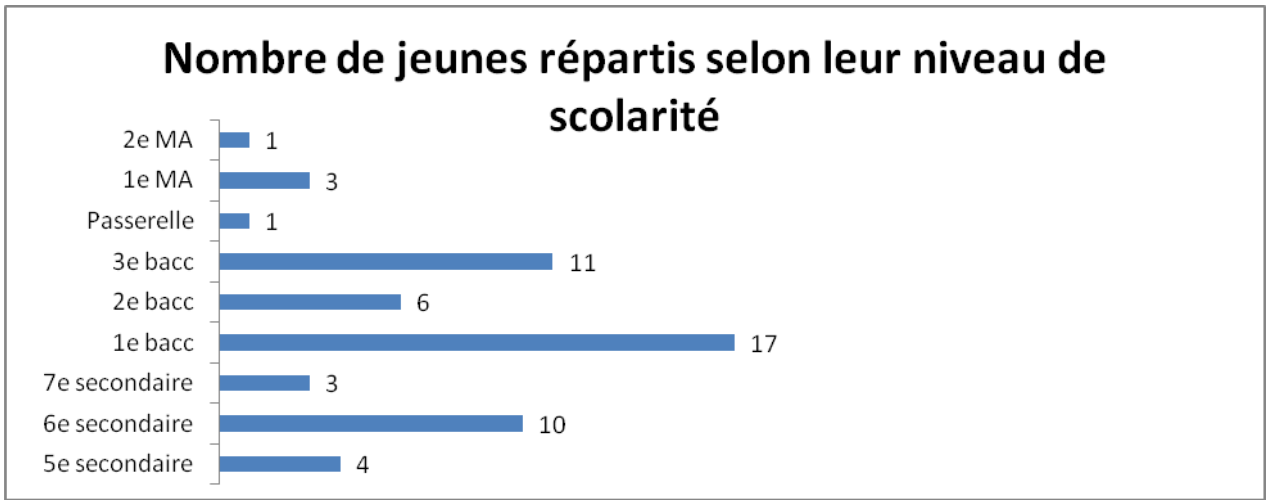

Le schéma montre que notre public majoritaire suit un cursus scolaire d'études supérieures.

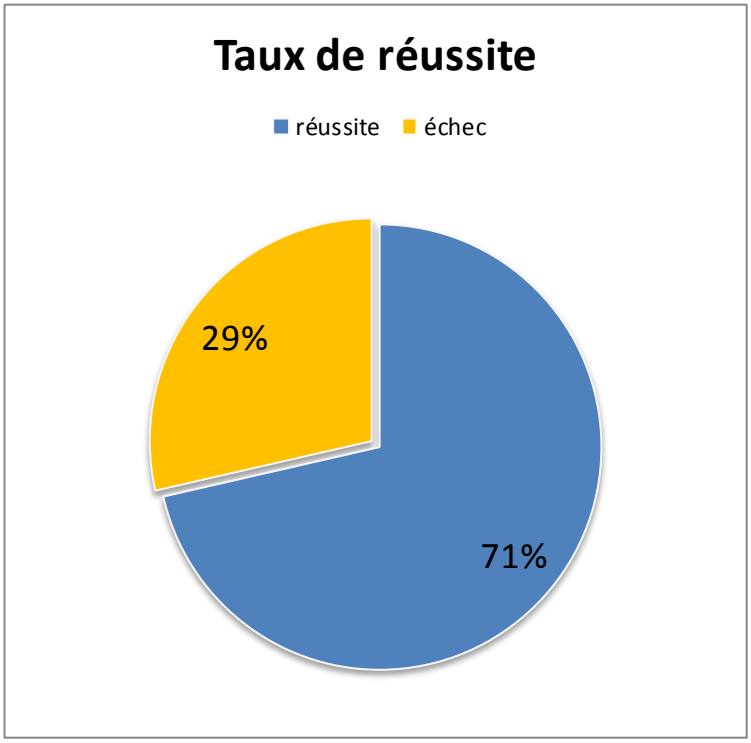

Pour l'année 2010-2011 nous notons **un taux de réussite de 64%, pour l'année 2011-2012, le taux s'était réduit à 56% et passe pour l'année 2012-2013 à 71%.**

c). Taux de réussite/échec des étudiants en fonction de leur année d'étude :

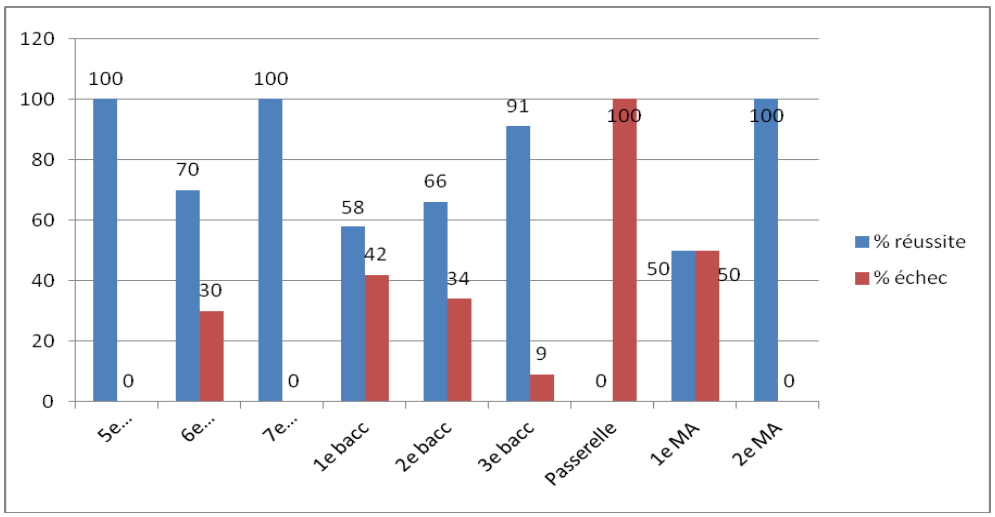

Dans l'ensemble, on se rend compte que les étudiants étant dans leur parcours scolaire secondaire supérieur ont des résultats positifs et accèdent à l'année supérieure.
A l'inverse, les étudiants entrant en supérieur présentent beaucoup plus de difficultés à réussir leur année. En première baccalauréat, le taux d'échec équivaut à 42%, au lieu de 75% pour l'année 2011-2012 et de 66% l'année 2010-2011. Encore une fois, il est trop tôt pour apprécier ces chiffres et les entériner en terme d'action sociale.
Concernant les études supérieures, les dernières années sont à relativiser, le 1e Master et le 2e Master représentent ensemble 10% soit, 4 étudiants du public cible. Observons cependant que ces études montrent un taux de réussite élevé, certainement dû aux aptitudes acquises lors des 3 années précédentes. Une certaine difficulté est à noter pour les étudiants qui passent du baccalauréat type court, aux études de type long.

d) Conclusion :

L'étudiant type du CPAS de Braine-l'Alleud a pour profil, un parcours actif en étude supérieure, ayant une probabilité d'échouer en 1e baccalauréat et de se réorienter durant sa première année d'étude supérieure vers un autre choix de matières.
L'étudiant brainois aidé par le Centre est plutôt « bon », mais il a tendance à être mal orienté entre son passage en études secondaires supérieures et son passage en étude supérieure.
Notons également le peu d'écart entre les statistiques étudiants 2010-2011 et 2011-2012 et les nombreux changements pour l'année 2012-2013.

e) Réflexion de travail et Actions à mettre en place :

La Cellule 18-25 ans prend connaissance d'un public de plus en plus éloigné du système scolaire dit « classique », avec un parcours chaotique et sans diplômes, la réflexion proposée est d'orienter systématiquement ces jeunes vers une formation dite qualifiante (IFAPME, CEFA)
Une réflexion commune avec le service insertion socioprofessionnelle, pour le public jeune s'orientant vers une recherche active d'emploi, apporterait une plus-value et une synergie nouvelle, dans un esprit de lutte contre la pauvreté, plutôt que de chasse contre la fraude sociale,
La Cellule 18-25 ans remet en question l'importance du test d'orientation suite aux échecs dénombrés en 1e baccalauréat, son engagement auprès de groupes de réflexion autour de la dynamique de travail entre les CPAS et les Services Sociaux des Hautes Écoles et Universités, donne la possibilité d'une ouverture de réseau. Un point sur l'état du dossier vous sera proposé courant de l'année 2014.
Une réflexion nouvelle en termes d'accompagnement des étudiants devra être amenée pour prendre en considération le nouveau Décret du Paysage de l'enseignement Supérieur, ses conséquences influant tout le suivi et l'accompagnement scolaire actuel. .

REVENUS D'INTEGRATION SOCIALE - 2013

Mois	Nbre Tot	Nbre			Hommes						Femmes			Taux	
			(-)18	18-25	25-65	(+)65	TOT	(-)18	18-25	25-65	(+)65	TOT	C	I	Charge fam
janvier	150	150	0	32	39	1	72	0	41	35	2	78	80	44	26
février	170	155	0	35	39	0	74	0	43	36	2	81	86	42	27
mars	188	159	0	37	43	0	80	0	45	32	2	79	90	43	26
avril	209	161	0	42	40	0	82	0	46	31	2	79	89	46	26
mai	225	166	0	44	42	0	86	0	45	33	2	80	92	49	25
juin	236	159	0	45	35	0	80	0	43	34	2	79	88	47	24
juillet	248	156	0	46	33	0	79	0	41	35	1	77	88	47	21
août	257	157	0	50	31	0	81	0	41	34	1	76	85	49	23
septembre	278	155	0	49	28	0	77	0	40	36	2	78	81	48	26
octobre	290	155	0	45	29	0	74	0	43	36	2	81	85	47	23
novembre	308	165	0	45	35	1	81	0	46	37	1	84	93	47	25
décembre	317	167	0	47	38	1	86	0	45	35	1	81	98	42	27

COMPARATIF REVENUS D'INTEGRATION SOCIALE - 2012-2013

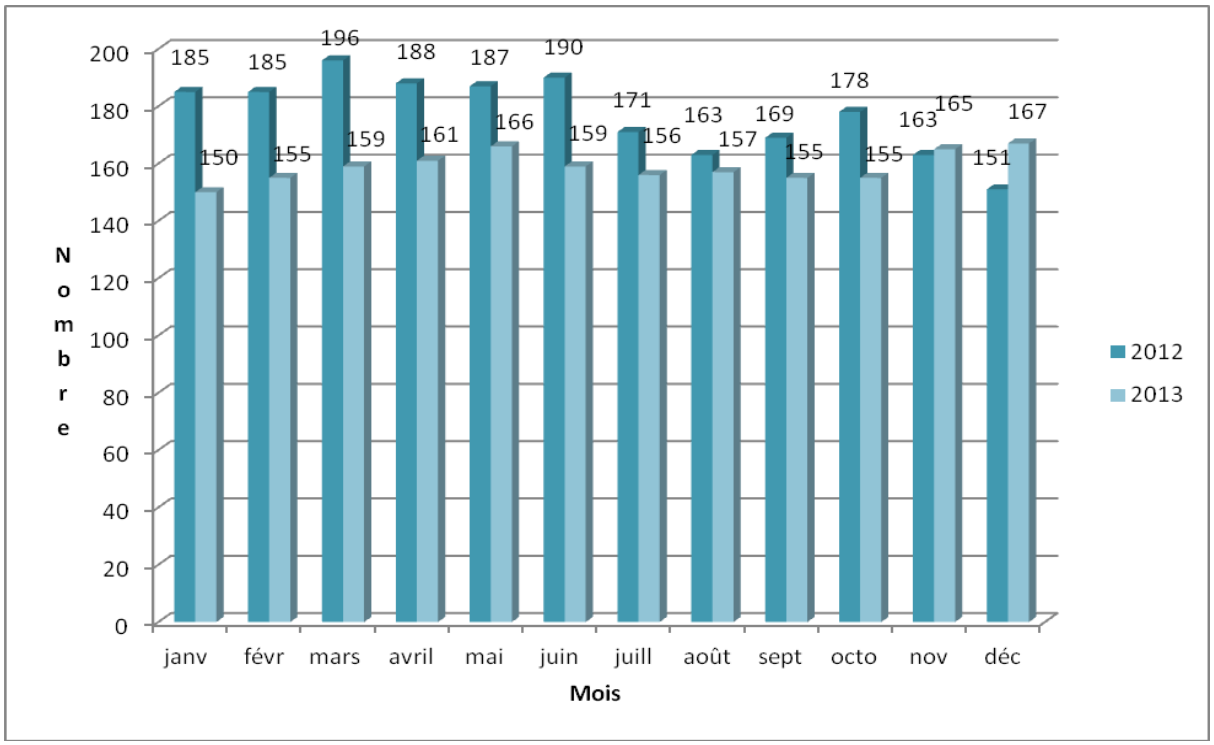

Évolution du nombre de revenus d'intégration sociale – Ier semestre 2014

Mois	Nbre Tot	Nbre			Hommes						Femmes			Taux		Sanctions chômage
	-	-	(-)18	18-25	25-65	(+)65	TOT	(-)18	18-25	25-65	(+)65	TOT	C	I	Charge fam	
janvier	164	164	0	48	36	2	86	0	41	35	2	78	99	40	25	17
février	182	163	0	47	36	3	86	0	39	35	3	77	94	41	28	17
mars	210	179	0	50	49	3	102	0	37	36	4	77	101	51	27	19
avril	218	167	0	46	45	3	94	0	37	32	4	73	98	46	23	16
mai	224	166	0	44	43	3	90	0	39	33	4	76	98	45	23	17
juin	240	162	0	42	44	4	90	0	37	31	4	72	96	48	18	19

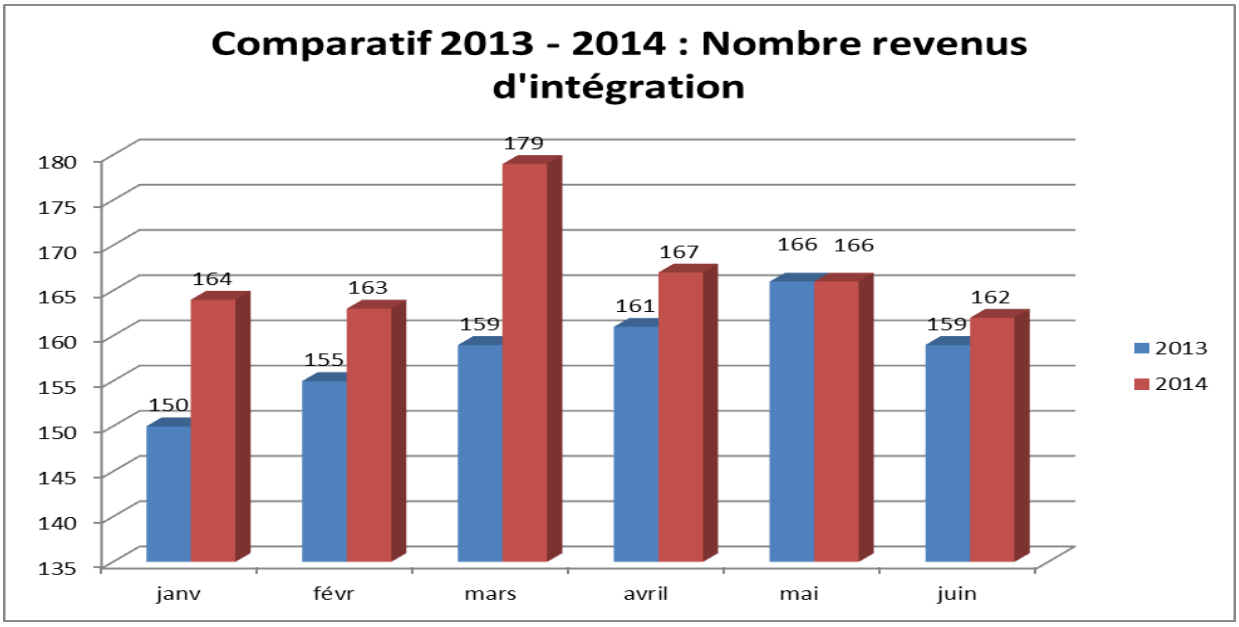

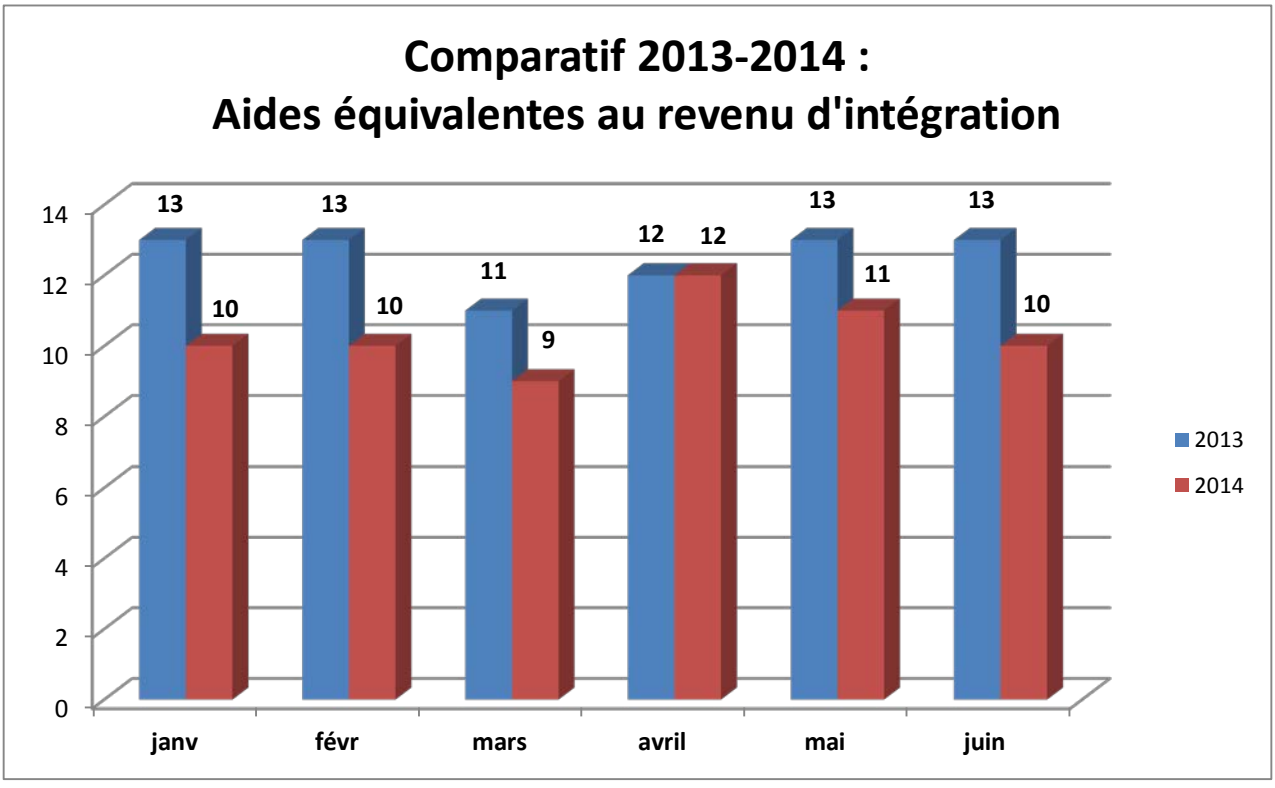

AIDES MENSUELLES POUR PERSONNES ETRANGERES NON INSCRITES AU REGISTRE DE POPULATION – 2013

						masc						fém									
mois	tot annuel	total		avt 18	18->25	26->65	apr 65	Total		avt 18	18->25	26->65	apr 65	Total		cohab	isolé	Fà c		100%	Braine	50%
janvier	13	13		0	0	4	0	4		0	2	7	0	9		5	4	4		13	13	0
février	14	13		0	0	3	0	3		0	2	8	0	10		5	4	4		13	13	0
mars	14	11		0	0	2	0	2		0	2	7	0	9		4	3	4		11	11	0
avril	16	12		0	0	3	0	3		0	3	6	0	9		5	2	5		12	12	0
mai	17	13		0	0	3	0	3		0	3	6	1	10		6	2	5		13	13	0
juin	17	13		0	0	3	0	3		0	3	6	1	10		6	2	5		13	13	0
juillet	17	10		0	0	2	0	2		0	3	5	0	8		5	2	3		10	10	0
aout	17	11		0	0	2	0	2		0	3	6	0	9		5	2	4		11	11	0
septembre	17	11		0	0	2	0	2		0	3	6	0	9		5	2	4		11	11	0
octobre	17	10		2	0	2	0	4		0	3	5	0	8		4	2	4		10	10	0
novembre	19	13		0	1	2	0	3		0	3	7	0	10		6	2	5		13	13	0
décembre	19	13		0	1	2	0	3		0	3	7	0	10		6	2	5		13	13	0

AIDES MENSUELLES POUR PERSONNES ETRANGERES NON INSCRITES AU REGISTRE DE POPULATION 2014

						masc						fém									
mois	tot annuel	total		avt 18	18->25	26->65	apr 65	Total		avt 18	18->25	26->65	apr 65	Total		cohab	isolé	Fà c		100%	Braine	50%
janvier	10	10		0	1	1	0	2		0	3	5	0	8		6	1	3		10	10	0
février	10	10		0	1	1	0	2		0	3	5	0	8		6	1	3		10	10	0
mars	10	9		0	1	1	0	2		0	3	4	0	7		5	1	3		9	9	0
avril	13	12		0	2	1	0	3		0	2	7	0	9		6	1	5		12	12	0
mai	13	11		0	2	1	0	3		0	2	6	0	8		6	1	4		11	11	0
juin	13	10		0	2	1	0	3		0	1	6	0	7		5	1	4		10	10	0

COMPARATIF AIDES MENSUELLES POUR PERSONNES ETRANGERES NON INSCRITES AU REGISTRE DE POPULATION 2011 - 2012

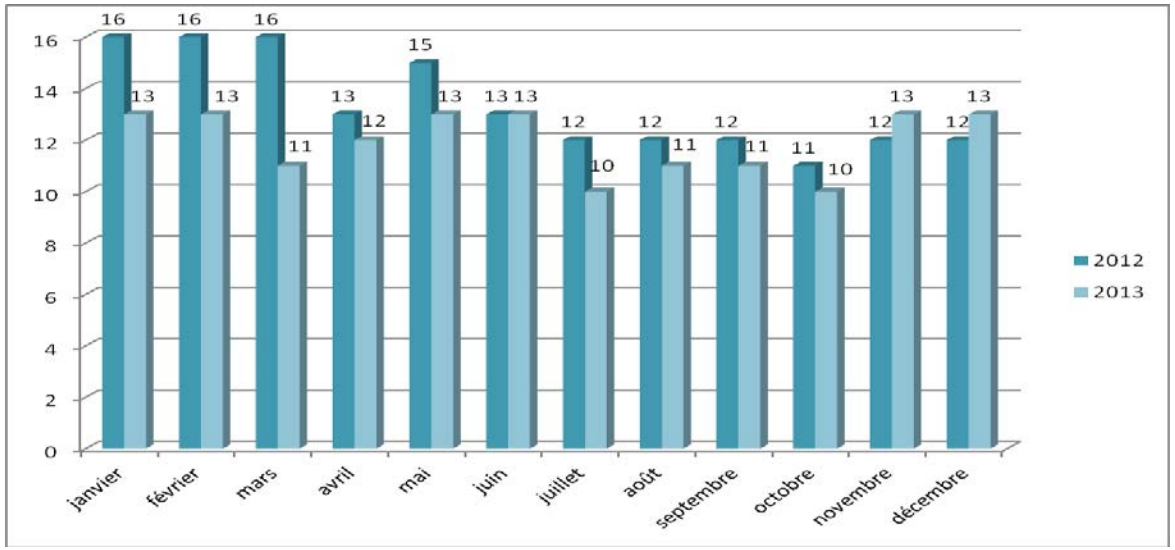

Depuis le 08 décembre 1999, les CPAS peuvent organiser des structures d'accueil pour demandeurs d'asile. Ces Initiatives Locales d'Accueil (ILA) ont été encouragées par le pouvoir fédéral qui voulait mettre en place une nouvelle forme de structure d'accueil, à côté des centres fédéraux et des centres gérés par la Croix-Rouge et/ou d'autres associations. Une volonté qui coïncidait parfaitement avec l'accroissement du nombre de demandeurs d'asile dans notre Pays.

Les demandeurs d'asile reçoivent uniquement une aide matérielle : hébergement, accompagnement social et médical.
Tout comme dans les centres d'accueil, cette forme d'accueil est destinée aux demandeurs d'asile indigents dans les conditions du droit de séjour définies par la politique fédérale.

Notre Initiative Locale d'Accueil était une structure communautaire de 15 lits. Actuellement, suite à la restructuration et à la fermeture de certains Centres et Initiatives Locales d'Accueil, nous sommes passés de 15 places actives à 13 places actives et 2 places tampons. Fédasil travaille sur un plan global de réorganisation de la capacité de son réseau d'accueil pour 2014. La réorganisation du réseau a notamment pour but d'atteindre une occupation suffisante dans les ILA, de sorte que cela soit financièrement gérable pour les CPAS. Elle vise également à assurer une flexibilité du réseau d'accueil au cas où les taux d'occupation devraient soudainement augmenter.

Le projet d'agrandissement de notre structure d'accueil a donc été mis en suspend suite à cette réorganisation du réseau d'accueil.

Notre ILA est gérée par un travailleur social responsable du service ILA avec l'appui d'un coordinateur Fédasil responsable pour notre région.

Depuis 2011, un accompagnateur social a renforcé l'équipe afin de pouvoir mieux encadrer les résidents et avoir une présence plus importante sur le site de l'Abbaye de Bois-Seigneur-Isaac (bâtiment indépendant) où se trouve notre structure.

Les atouts majeurs de l'Initiative Locale d'Accueil sur notre territoire :

- Une plus-value sociale indéniable en terme de gestion de terrain en regard des autres dossiers « gérés à distance » (plan de répartition)
- Un service du CPAS « clé sur porte » et autofinancé par le Fédéral, personnel compris.
- Une alternative efficace à l'aide financière et aux plans de répartition = une gestion cohérente éloignée de l'urgence des autres dossiers.
- Une solution « WIN-WIN » entre le local et le fédéral.
- Un catalyseur de l'action sociale locale (PCS, intergénérationnel, culturel, sportif, médical,…).

Flux des nationalités au sein de notre ILA en 2013 :

Nationalités	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Rwanda	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1
Afghanistan	**2**	**3**	**3**	**1**	**2**	**3**	**3**	**3**	**3**	**3**	**4**	**2**
Gambie				1	1	1	1					
Guinée	**5**	**5**	**5**	**5**	**4**	**4**	**4**	**5**	**5**	**5**	**5**	**5**
Bénin									1	1	1	1
Côte d'Ivoire						1	1	1	1	1	1	1
Niger				1								
Togo	1			1	1	1	1	1				
Algérie												
Iran	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Sénégal										1	1	1
Mauritanie	1	1	1	1	1							
Tunisie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bangladesh											1	1
Congo	2	1	2	2	2	2	2	2	1	1	1	

Ce tableau est représentatif des nationalités qui sont passées dans notre structure au cours de l'année 2013, entrées et sorties comprises mois par mois. Cela reflète bien la **pluri-culturalité** de notre structure d'accueil.

Nous constatons dans ces chiffres que notre Centre a principalement des flux de demandeurs d'asile de nationalité Guinéenne et Afghane. Nous avons +/- en moyenne, 50% de demandeurs d'asile de ces nationalités.

Flux des nationalités au sein de notre ILA pour janvier 2014 :

Nationalités	Janv.
Rwanda	
Afghanistan	**4**
Bénin	1
Guinée	**5**
Sénégal	
Côte d'ivoire	1
Tanzanie	
Togo	
Sénégal	1
Iran	
Albanie	
Mauritanie	
Tunisie	1
Bangladesh	1
Congo	

Les chiffres de janvier 2014 démontrent toujours une majorité de ressortissants Guinéens et Afghans. En 2013, 15 résidents de nationalités diverses sont passés dans notre Initiative Locale d'Accueil.

Reconnaissance de Statut de Réfugié par années et nationalités depuis 2011

Nationalité	Date
Irak	30/06/2011
Irak	30/06/2011
Burundi	24/06/2011
Guinée	21/03/2012
Kazakstan	25/01/2013
Kazakstan	25/01/2013
Guinée	21/02/2013
Guinée	03/04/2013
Iran	29/08/2013
Afghanistan	20/09/2013
Côte d'ivoire	13/12/2013

Nous constatons une nette augmentation de reconnaissance de statut de réfugié politique en 2013.

Reconnaissance de Protection Subsidiaire

Nationalité	Date
Afghanistan	17/04/2012
Afghanistan	31/05/2012
Afghanistan	22/06/2012
Afghanistan	25/04/2012

En 2013, nous n'avons pas eu de protection subsidiaire. Nous constatons qu'au sein de notre ILA ce sont des ressortissants Afghans qui ont ouvert un droit à ce séjour temporaire sur le territoire belge.

Refus de Reconnaissance de Statut de Réfugié ou refus protection subsidiaire

	Nationalité	Organe décideur
1	Afghanistan	CCE
2	Afghanistan	CCE
3	Guinée	CCE
4	Mauritanie	CCE
5	guinée	CCE
6	Togo	CCE
7	Congo	CCE
8	Gambie	CCE
9	Côte d'ivoire	CCE
10	Rwanda	CCE

Nous avons eu 10 refus de reconnaissance de statut de réfugié et/ou refus de protection subsidiaire durant l'année 2013.

Temps passé par les résidents en fin de procédure dans notre ILA

Entrée	Sortie	Durée
22/01/2013	21/06/2013	6 mois
23/08/2011	04/03/2013	19 mois
19/01/2012	10/10/2013	10 mois
25/06/2012	15/05/2013	11 mois
17/12/2009	07/06/2013	39 mois
05/07/2012	03/06/2013	11 mois
17/12/2009	22/04/2013	26 mois
20/08/2012	04/09/2013	13 mois
11/12/2012	01/08/2013	8 mois
13/11/2012	08/01/2013	3 mois
20/03/2013	26/06/2013	3 mois
23/04/2013	01/07/2013	3 mois
17/06/2013	17/07/2013	1 mois
04/07/2013	26/08/2013	1 mois

Nous constatons que la durée de procédure s'est fortement réduite ces derniers mois. En effet, les personnes ayant introduit leur procédure d'asile en 2012 et 2013 ont reçu une réponse beaucoup plus rapide. Ces statistiques mettent en avant la volonté de Fédasil de ne plus tirer en longueur la procédure des demandeurs d'asile durant des années.

Taux d'occupation de notre structure d'accueil :

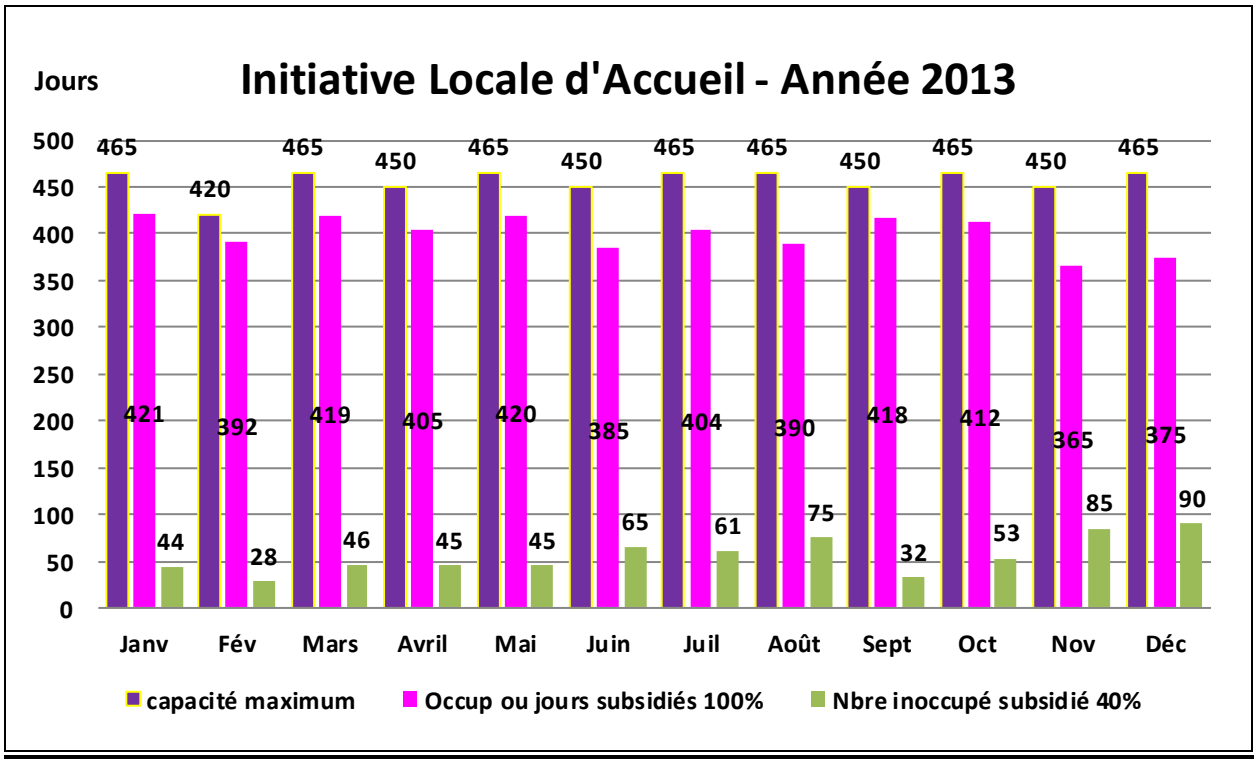

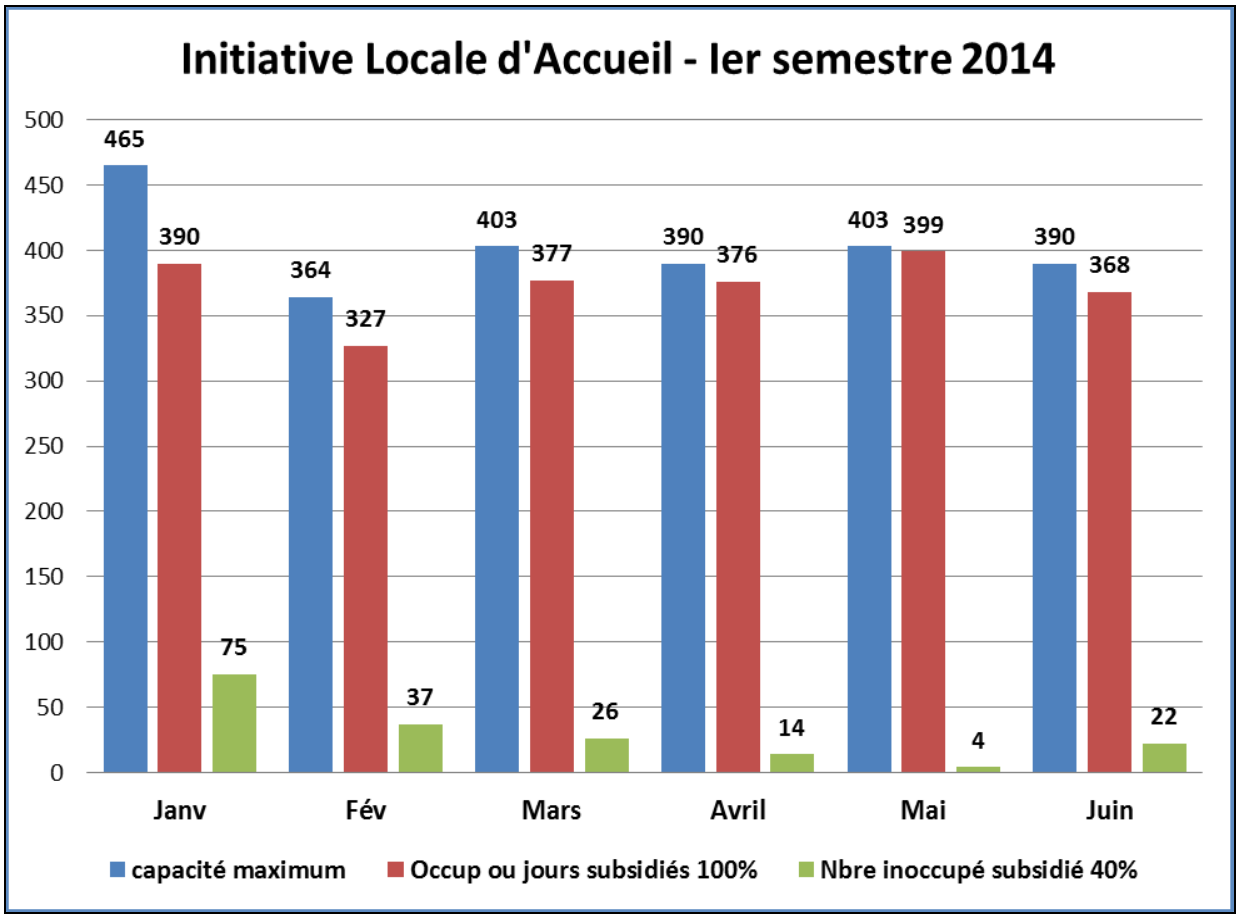

MAISON DE REPOS –MAISON DE REPOS ET DE SOINS - " LE VIGNOBLE "

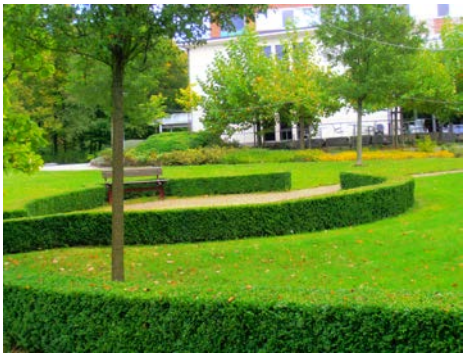

Rapport Activités 2013 et premier semestre 2014

Hébergement 2013

Pour l'année 2013 nous avons facturé **39.381 journées d'hébergement**, sur un total théorique de 39.785 journées ; le taux d'occupation s'élève donc, en 2013 à 98,98 %.

Pour l'année 2013, nous comptons 20 décès.

Pour le **premier semestre 2014** nous avons facturé **19126 journées d'hébergement**.

Centre d'accueil/de soins de Jour

En 2013, nous avons facturé **2.852 journées**, soit une hausse de fréquentation de 26,13% par rapport à l'année 2012.
Durant cet exercice, 26 personnes ont fréquenté notre Centre d'Accueil, 1 est décédée et une est « entrée » au Vignoble.

Nous avons facturé pour **Ier semestre 2014** : **1338 journées**.

Repas sur Roues

Nous avons livré en 2013, **34.475 repas,** soit un accroissement des livraisons de 23,28% par rapport à l'année 2012.

Nous avons livré pour le **Ier semestre 2014** : **17.496 repas**

Lancée en octobre 2012, la livraison de repas chauds le week-end a permis un boni à l'exercice 2013. Une nouvelle voiture de livraison entre en circulation début mars 2014.

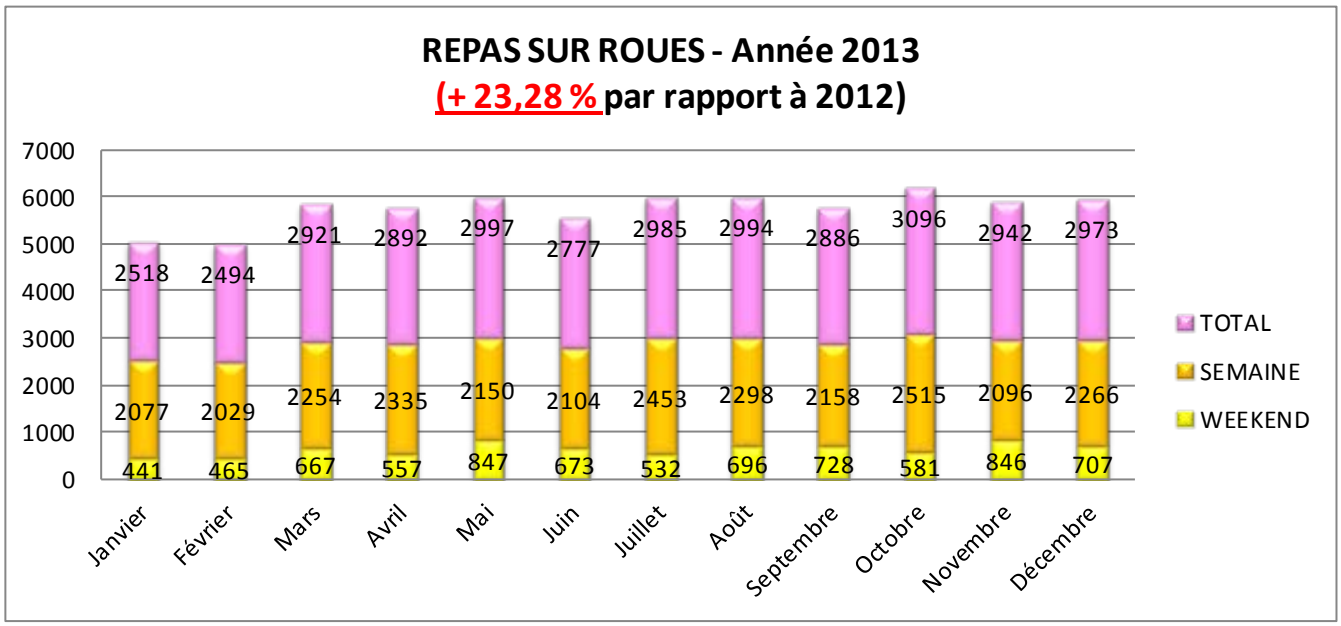

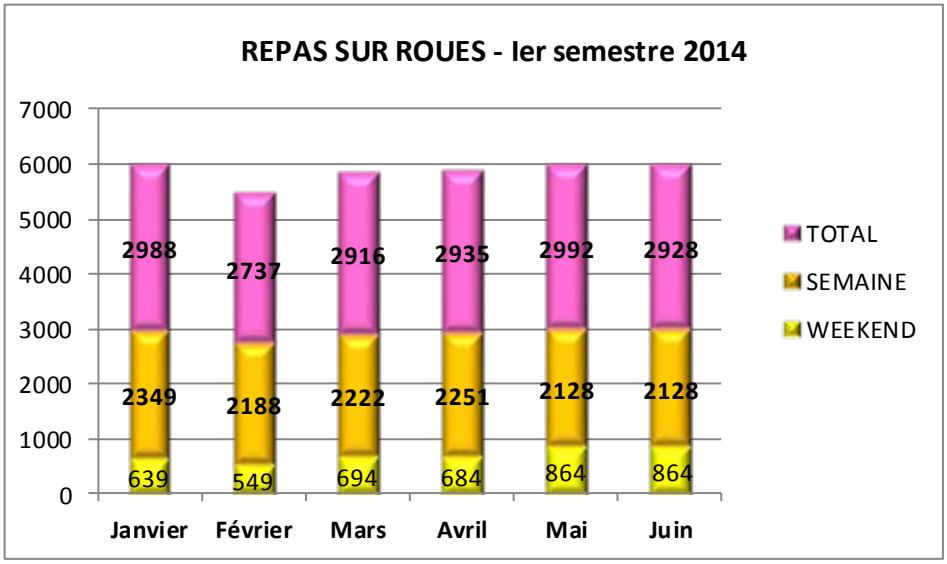

L'animation au Vignoble, c'est donner une âme à l'institution… :

Ce n'est pas parce que l'on rentre au Vignoble que la vie s'arrête et que l'on se coupe de tout. Que du contraire…

Au travers des animations, le Service essaie au maximum que le Résident continue à être acteur de sa propre vie et ne rompt pas les liens sociaux qui font partie de son quotidien.

C'est pour cette raison qu'en plus des activités à l'intérieur du Vignoble nous proposons aussi des sorties extérieures.

Dans ce cadre, nous collaborons avec des acteurs tels que la bibliothèque et ludothèque communale, des écoles de Braine-l'Alleud, le centre culturel, les Salanganes etc…

Pour aider les Résidents à rester « orientés » dans la vie, nous suivons au plus près, le rythme du calendrier en proposant des activités adaptées à chaque saison.

Le service animation-réactivation poursuit 2 objectifs :

« Animer » : c'est divertir, rompre la monotonie institutionnelle, favoriser la communication et la vie sociale.
« Réactiver » : c'est récupérer voire maintenir des capacités perdues ou diminuées afin de favoriser l'indépendance et l'autonomie.

Afin d'atteindre ces objectifs, une multitude d'activités sont planifiées en tenant compte des goûts et des capacités de chaque résident. Il y a toujours une activité qui se déroule au « grand salon ».

Ceci n'empêche pas que des activités soient réalisées dans les autres lieux de vie, en groupe ou en individuel.
Les activités sont multiples et variées… Le but est que chaque résident puisse y trouver un moins une activité dans laquelle il sera heureux.

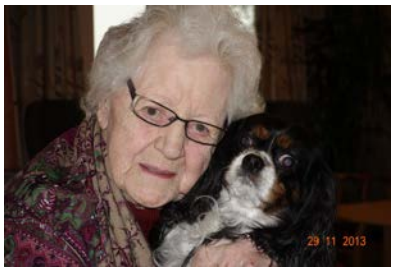

Fin 2012 le tuteur énergie du CPAS devint responsable du service logement. 2013 fut donc une année de reprise et de restructuration du service. La cellule énergie et le service logement ont naturellement fusionné pour devenir le service Logement, Patrimoine et Énergie.

Logements gérés par le CPAS

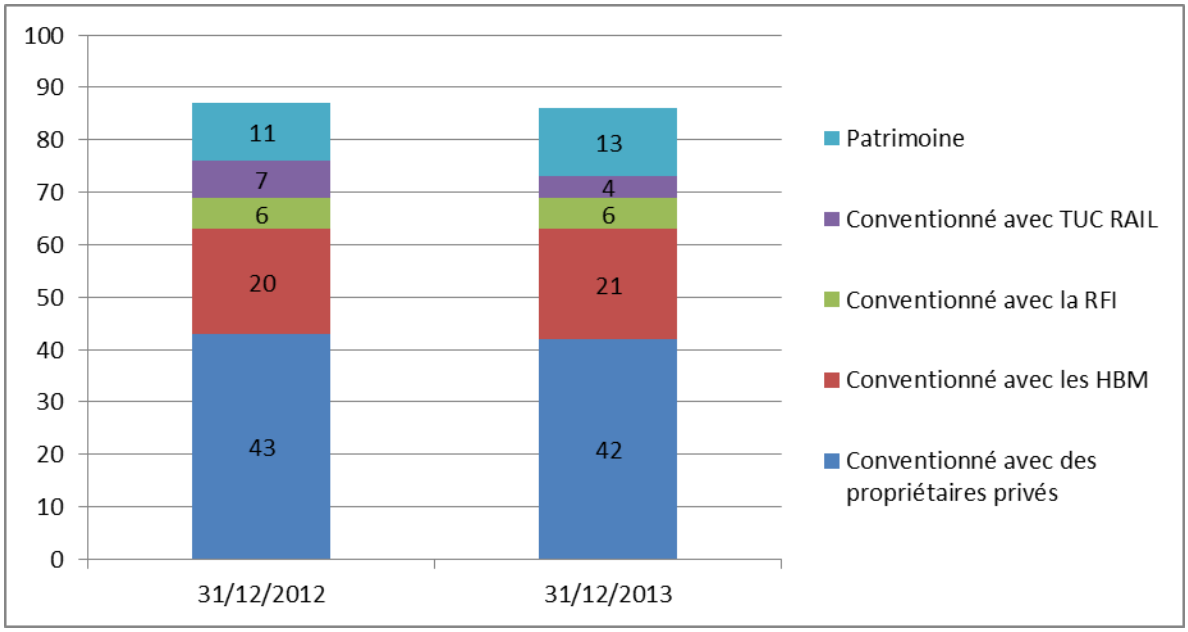

En 2013

Les conventions suivantes ont pris fin :

- 31.01.2013 : rue Pierre Flamand, 120 (propriétaire privé)
- 12.02.2013 : rue du Jacquier, 12 (Tuc rail)
- 31.03.2013 : rue Pire Lefèbvre Desnouettes, 3 (propriétaire privé)
- 09.07.2013 : rue Jules Hans, 23 (propriétaire privé)
- 10.10.2013 : Grand Route, 48 (Tuc Rail)
- 31.12.2013 : rue Verte, 9 (Tuc rail)

Les conventions suivantes ont été concrétisées :

- 01.04.2013 Chaussée d'Ophain 113 (bien acheté – patrimoine)
- 01.04.2013 : rue de l'Ancien Bourg, 10 (propriétaire privé)
- 01.07.2013 : avenue du Feuillage, 45 (propriétaire privé)
- 01.07.2013 : rue du Vignoble, 1 / 4 (HBM)
- 12.12.2013 : avenue Alphonse Allard, 179 (donation – patrimoine)

SERVICE DES ACCUEILLANTES CONVENTIONNEES - ANNÉE 2013/IER TRIMESTRE 2014

1. Nombre d'accueillantes

Au 1er trimestre 2013	**24 Accueillantes**
Au 2ème trimestre 2013	26 Accueillantes
Au 3ème trimestre 2013	29 Accueillantes
Au 4ème trimestre 2013	25 Accueillantes
Au 1er trimestre 2014	25 Accueillantes

Durant l'année 2013, 8 accueillantes ont cessé leurs activités et 5 accueillantes ont débuté.
Durant le 1er trimestre 2014, 1 accueillante a débuté ses activités et 5 candidatures sont en cours (dont 4 pour les 2 co-accueils rue Au Gué 31).
Durant le 1er trimestre 2014, 1 accueillante est en congé de maternité et 1 accueillante était en maladie longue durée.

	2013	Ier semestre 2014
Nombre d'enfants en garde	120	115
Nombre de jours de garde	16.091	7698
Nombre de demi-jours de garde	1.291	620

Au mois de février 2014, 25 accueillantes en fonction qui gardent 111 enfants : 39 enfants à temps pleins, et 72 enfants à temps partiels. Et 3 duos de co-accueillantes.
Une accueillante est en congé de maternité.
24 accueillantes ont une capacité d'accueil de 4 équivalents temps plein et une accueillante : 3, ce qui fait un total de capacité de 99 places temps plein.

Nous constatons, pour l'année 2013, une légère augmentation de capacité du service : du nombre d'accueillantes, des enfants accueillis et des jours de garde.

1.1. Le personnel encadrant :

1 assistante sociale à 3/4 temps - Madame MAHY Sophie, Responsable du Service.
1 assistante sociale à temps plein - Madame DEWILDE Laurence, Responsable du Service de Garde d'Enfants Malades (3/4 temps au SAEC et ¼ temps au SGEM).
1 assistante sociale à temps plein – Madame ADAMS Emilie.
1 administratif à mi-temps – Monsieur STENUIT Michaël.

L'ONE est interpellé par rapport aux normes d'encadrement qui ne correspondent plus aux réalités de terrain. Celles-ci seraient revues prochainement, ainsi que le temps de travail du responsable de Service. Le travail de l'assistant social a évolué, et il rencontre de nombreuses difficultés pour assurer toutes les missions qui lui incombent.

2. La gestion du service :

La petite enfance au centre des préoccupations à Braine-l'Alleud, pas seulement…
Faire face à la pénurie de places d'accueil est un réel défi !
Nous sommes tous concernés que ce soit au niveau Communal, Provincial, Régional, Européen.

Notre société évolue, les besoins aussi, comment y répondre ? Quelles sont les priorités, les actions à entreprendre ?

Les 4 axes prioritaires sont :

- La quantité,
- La qualité,
- La flexibilité,
- L'accessibilité.

2.1. La création de places d'accueil :

Le Service fonctionne avec une moyenne de 25 accueillantes, la capacité d'accueil à atteindre est de 36 accueillantes.
Le développement des co-accueils est une priorité afin de créer de nouvelles places, 2 nouveaux co-accueils verront le jour en 2014.

La création de places et la mise en conformité des milieux d'accueil est un objectif prioritaire.
Suite à l'appel à projets lancé par la Province du Brabant Wallon, pour le Service des Accueillantes, les subsides sont répartis de la manière suivante :

Pour la création de places :

- Au co-accueil 17 rue des Bleuets : 80.000,00€.
- Pour le projet de 2 co-accueils 31 rue au Gué : 160.000,00€.

Concernant les mises en conformité des milieux d'accueil :

- Pour l'ensemble des accueillantes : 22.000,00€.
- Pour le co-accueil 100 rue Longue : 15.000,00€.

Soit un budget global de : 277.000,00€.

Un nouvel appel à projet va avoir lieu en 2014.

2.2. Statut :

2013 a vu naître un regain de mobilisation pour un statut professionnel pour les accueillantes d'enfants conventionnées ; le CPAS s'est fortement mobilisé via l'envoi de courriers aux instances politiques, aux syndicats, aux Ministres, via une conférence de presse et d'autres actions.
Suite à cette mobilisation des Accueillantes, du Service et du Pouvoir Organisateur du CPAS de Braine-l'Alleud, une plate-forme d'échange et de réflexion a vu le jour à l'initiative de la FILE.
Le manifeste pour un statut a été réalisé par les services d'Accueillantes du Brabant Wallon et sera remis en 2014 aux Ministres.
L'insécurité financière du au statut actuel est le principal frein au recrutement.

2.3. Les Synergies :

Monsieur le Président, Olivier PARVAIS, souhaite développer des synergies, des initiatives, que les équipes se préparent à être complémentaires. Il se bat activement pour la reconnaissance des Accueillantes.
C'est agir au maximum sur la prévention et se donner des priorités.
La priorité actuelle est l'obtention de ce statut pour une meilleure qualité d'accueil, une meilleure qualité de vie professionnelle, et plus de places d'accueil.

Au niveau communal :

- C'est participer à la journée de l'emploi.
- C'est organiser des formations accessibles aux professionnels et aux familles.
- C'est continuer à collaborer étroitement avec les Services Communaux de la Petite Enfance.

Au niveau Brabant Wallon :

- C'est participer aux réunions de coordination des SAEC du Brabant Wallon.
- C'est participer aux réunions de travail organisées par les Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation dont l'objet est : l'accueil de la petite enfance et l'insertion socioprofessionnelle.
  Quelles sont les problématiques, les solutions, les actions à mener ?

2.4. La flexibilité et l'accessibilité :

2.4.1. La liste d'attente :

Les besoins ne sont plus à démontrer, comment y faire face ?
Les conséquences de la pénurie de places d'accueil sont multiples : frein à l'emploi, perte d'emploi, exclusion du marché du travail des personnes les plus précarisées, augmentation des prix dans les milieux d'accueil privés, développement de l'accueil clandestin, péril de la qualité de l'accueil…
Les familles n'ont plus le choix de la structure d'accueil, l'attente d'une place est en moyenne d'une année. En pratique, les mères de familles qui doivent reprendre leur activité professionnelle n'ont pas de solution d'accueil pour leur enfant. Le repos de maternité est « prolongé » par la prise des congés annuels, un congé parental, et ensuite ? Des solutions qui n'en sont pas !

La gestion de la liste d'attente est complexe :
Pour les accueillantes beaucoup de facteurs sont à prendre en compte, et c'est fastidieux : la date d'entrée souhaitée, les horaires, les temps-partiels, les plannings, les jours de présences variables, la localisation de l'accueillante, …
Les besoins des familles évoluent, comment y répondre ?
Un meilleur statut professionnel permettra plus de places d'Accueil, car plus d'accueillantes à long terme si les conditions de travail sont moins précaires.

2.3.2. Les co-accueils :

Une structure d'accueil à développer mais avec des réalités, des gestions différentes.
Il y a nécessité d'adapter les règles de fonctionnement, le cadre légal, tel que prévoir le personnel encadrant aux besoins du terrain, le soutien par une puéricultrice volante engagée au 01/01/2014 en soutien aux co-accueils pour assurer la continuité de l'accueil des enfants lors d'incapacité de travail d'une accueillante, par exemple assuré jusqu'à présent, de manière non négligeable, par les puéricultrices du service de gardes d'enfants malades de notre Centre.

3. L'avenir du service :

Continuer à mobiliser, interpeller !
C'est la mobilisation des Pouvoirs Organisateurs des SAEC du Brabant Wallon, quid de l'avenir de services ?
C'est échanger lors de nombreuses rencontres entre tous les acteurs de la petite enfance : professionnels, institutions, associations diverses…
C'est développer le travail en réseau.

SERVICE DE GARDE D'ENFANTS MALADES - ANNÉE 2013

Le Service de Garde d'enfants malades existe depuis + de 30 ans au sein de notre CPAS : il a été créé en 1979.

Sa mission première : Offrir aux Brainois une aide précieuse via la garde de leurs enfants malades, de 0 à 12 ans, ne pouvant fréquenter leur milieu d'accueil ou l'école, à leur domicile, entre 7h30 et 18h00. (Barèmes ONE en fonction des revenus du ménage + 20%)

Subsides : Le Service de Garde d'enfants malades est subsidié par le FESC (Fonds d'équipements et de Services collectifs, de l'ONAFTS). Suite à la nouvelle répartition des compétences, il semble que l'ONE soit amené, à l'avenir, à prendre le relais, ce qui impliquera la réalisation d'un projet d'accueil pour le Service, un réaménagement du règlement qui sera contrôlé par l'ONE, des inspections comptables, … Le FESC subsidie actuellement 0,8 temps plein. Les emplois bénéficient également de subsides via points APE.

Le rôle des gardes d'enfants malades :

- Assurer la continuité de l'accueil de l'enfant malade, assurer une présence auprès de l'enfant afin que les parents puissent assumer leurs tâches professionnelles.
- Procuration des soins nécessaires à l'enfant
- Travaux ménagers liés uniquement à la garde de l'enfant
- Soutien aux familles, aide à la parentalité

Le Personnel se compose comme suit :

- Une assistante sociale ¼ temps, responsable du Service : Madame DEWILDE Laurence, au CPAS depuis 1998.
- Une puéricultrice ½ temps : Monique MAT qui travaille au sein du Service depuis 1986, soit depuis 25 ans.
- Une ancienne accueillante ½ temps : Martine VERGE qui a été accueillante de 1993 à 2004, et qui travaille au sein de notre Service depuis 2008.
- Une puéricultrice 4/5 temps : Laetitia LONGE qui travaille pour notre Service depuis 2008.
- Une puéricultrice 4/5 temps : Muriel FAUCONNIER qui travaille pour notre Service depuis 2008.
- Une puéricultrice ½ temps : Sara MAHID, depuis 2009.
- Une puéricultrice ½ temps : Katty DELBELDER, depuis janvier 2014, qui avait déjà effectué des remplacements au sein de notre équipe.
- Une puéricultrice volante destinée au soutien aux co-accueils, mi-temps : Marie-Christine GETTEMANS, ancienne accueillante du Service, engagée en janvier 2014.

L'évolution du contexte social, familial, économique, n'a fait qu'accroître les demandes adressées à notre Service. En effet, nombreux sont les ménages où les deux parents travaillent, les familles monoparentales sont de plus en plus fréquentes, les grands-parents ne sont pas encore pensionnés et travaillent encore, ou habitent loin. Nous avons un rôle non négligeable de soutien aux parents qui, sans cette solution, se retrouvent dans des difficultés auprès de leurs employeurs, organismes de formations, écoles ou autres. Le fait de disposer d'une petite équipe stable, où chaque garde malade travaille avec nous depuis relativement longtemps, et en qui nous avons toute confiance, permet aux parents un service personnalisé et rassurant, afin qu'ils puissent confier leurs enfants sans trop de stress supplémentaire.
La vie en Brabant Wallon n'est pas facile. Le coût de la vie est cher, les locations ou remboursements immobiliers sont élevés. Les parents doivent travailler à deux et ont souvent de lourds horaires. Le marché du travail étant précaire, ils sont parfois confrontés à de très grandes exigences de leurs employeurs qui n'acceptent pas facilement les absences. Grâce au renfort de l'équipe, nous pouvons répondre à un plus grand nombre de demandes et assurer ainsi la continuité de l'accueil et donc soutenir plus de familles.

De plus, devant le manque criant de places d'accueil sur notre Commune, nous sommes souvent amenés à épauler le service des Accueillantes, pour ne pas laisser les parents dans l'embarras, proposer des solutions alternatives en cas de fermeture, minimiser les perturbations pour les enfants. Ce relais des puéricultrices du Service auprès des accueillantes est impératif au vu de la situation difficile, du peu de places d'accueil et des réalités propres à ce mode d'accueil.

Le nombre total d'heures prestées dans le cadre du Service de Garde d'Enfants malades :

- **en 2013** est de l'ordre de **3630** heures (pour 3285 en 2012).
- **pour le premier semestre 2014** est de l'ordre de **3134 h45**

Cela représente

- **pour 2013 : 68 familles aidées tout au long de l'année, soit 92 enfants en tout**. Les familles aidées se répartissent entre les nouvelles familles et celles ayant déjà été aidées antérieurement.

- **pour le premier semestre 2014 : 43 familles aidées tout au long de l'année, soit 46 enfants en tout**. Les familles aidées se répartissent entre les nouvelles familles et celles ayant déjà été aidées antérieurement.

Le personnel du Service de Garde d'enfants malades travaille dans une réelle coopération et dans un réel soutien avec le Service des Accueillantes d'enfants.

A noter également que le temps de l'assistante sociale (1/4 temps) a été estimé dans un premier temps sur base de deux puéricultrices ½ temps. Nous avons maintenant 7 puéricultrices à encadrer et gérer, pour un total de plus de 4 temps plein, ce qui veut dire plus de gestion administrative, plus de gestion d'équipe, plus de gestion des plannings.

Les actions de publicité ainsi que la collaboration avec les organismes de petite enfance sur l'ensemble de la Commune de Braine-L'Alleud continuent de porter leurs fruits puisque beaucoup de familles nous sont envoyées par les autres milieux d'accueil (communaux ou privés), les écoles, …. Nous retrouvons également régulièrement des demandes émanent d'enfants accueillis au sein de notre Service d'accueillantes d'enfants conventionnées.

Pour 2014, nous continuons notre plan de formation, avec la participation des puéricultrices à diverses formations.

Nous remercions les autorités, CPAS et Commune, pour leur soutien et leur confiance.

SERVICE DE MEDIATION DE DETTES

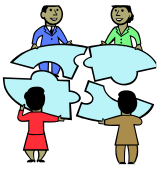

Après plusieurs changements intervenus en 2012, nous pouvons dire qu'au cours de l'année 2013, le service de médiation de dettes a retrouvé sa vitesse de croisière : le service accueille aussi bien les demandes en interne que les dossiers envoyés de l'extérieur (Tribunal du Travail, institution, …).

Actuellement, le Service de Médiation de Dettes est composé de :

- Deux médiateurs temps-plein
- Un secrétariat mi-temps
- Une avocate spécialisée en matière de règlement collectif de dettes qui intervient sous forme de « conseils » et ce, à la demande des médiateurs. Cette avocate peut également être mandatée dans le cadre de procédure d'appel. Notons à cet égard qu'un changement organisationnel devra être envisagé dans un délai de trois ans maximum. Le rôle de la juriste devenant plus large que celui qu'elle joue actuellement.

Le fonctionnement de la médiation de dettes est le suivant : accueil du demandeur sur rendez-vous puis analyse du dossier, à savoir : récolte des données « créanciers », examen de celles-ci, élaboration d'un budget familial et proposition d'un plan de paiement soit par la procédure « amiable », soit par la procédure judiciaire en Règlement Collectif de Dettes (RCD) auprès du Tribunal du Travail en fonction de la situation globale (nombre de créanciers, disponible à répartir en faveur des créanciers, longueur du plan de paiement pour le remboursement des créances, existence de dettes contestées, …).

Le travail peut également consister en des entretiens d'informations, de soutien administratif dans les démarches par rapport à des créanciers ou l'analyse et/ou constitution d'un budget familial.

De plus, dans le cadre d'une collaboration interne, notre service est appelé à épauler les démarches menées par le service de gestion budgétaire et le service social général en tant qu'expert.
1.283 dossiers sont enregistrés au 30/03/2014 depuis la création du service en 1998.

129 dossiers ont été traités sur l'année 2013

51 dossiers ont été traités pour le premier semestre 2014.

Par ailleurs, les médiateurs suivent régulièrement des formations continuées afin de mettre à jour une législation en évolution constante.

SUBSIDE FONDS CULTUREL 2013 - SITUATION AU 31.12.2013

Fonds culturel	Subside 2013	Utilisé 2013	Solde 31.12.13	Tx d'utilis. (%)
Aide sociale individuelle	7.804,25 €	6.335,12 €	1.469,13 €	81,18
Animations	5.534,75 €	3.757,62 €	1.777,13 €	67,89
Total	**13.339,00 €**	**10.092,74 €**	**3.246,26 €**	**75,66**
PC recyclé	800,00 €	700,00 €	100,00 €	
TOTAL (1)	**14.139,00 €**	**10.792,74 €**	**3.346,26 €**	**76,33**
Pauvreté enfantine (MSE)				
Prise en charge individuelle	6.690,75 €	6.684,35 €	6,40 €	99,90
Collectif enfant	2.230,25 €	768,96 €	1.461,29 €	34,48
TOTAL	**8.921,00 €**	**7.453,31 €**	**1.467,69 €**	**83,55**
TOTAL GLOBAL (1) + (2)	**24.758,00 €**	**18.546,05 €**	**4.813,95 €**	**74,91**

Situation au Ier Semestre 2014

Volet Participation sociale et épanouissement culturel	Subside 2014	Utilisé au 1er semestre	Solde au 30.06.14	Taux (%) d'utilisation
Aide sociale individuelle	10.401,00 €	3.778,50 €	6.622,50 €	36,33
Animations	3.295,00 €	2.922,45 €	372,55 €	88,69
TOTAL 1	**13.696,00 €**	**6.700,95 €**	**6.995,05 €**	**48,93**
Volet Pauvreté enfantine (MSE)				
Prise en charge individuelle)	6.481,50 €	3.909,08 €	2.572,42 €	60,31
Collectif enfant	2.160,50 €	619,00 €	1.541,50 €	28,65
TOTAL (2)	**8.642,00 €**	**4.528,08 €**	**4.113,92 €**	**52,40**
TOTAL GLOBAL (1) + (2)	**22.338,00 €**	**11.229,03 €**	**11.108,97 €**	**50,27**

Pour un budget total de 22.338 € nous avons engagé 11.229,03 €, soit un taux d'utilisation de 50,27 % au 30.06.2014
En ce qui concerne la Participation Sociale et l'Épanouissement Culturel (Total 1), le taux d'utilisation est de 48,93 %
Pour le volet Pauvreté Enfantine (Total 2), le taux d'utilisation est de 52,40 % au 30 juin 2014.

Types d'activités dans le volet Participation Sociale et Épanouissement Culturel	Description des interventions	Nombre de Bénéficiaires	Interventions au 30.06.2014
Aide sociale individuelle (Type 1)	Voyages scolaires, tickets Article 27	356	2.614,00 €
Aide sociale individuelle (Type 2)	Clubs sportifs et stages	8	864,50 €
Animations en groupes	Excursions, ateliers thématiques, alphabétisation,	569	2.922,45 €
Réduction de la fracture numérique	Achat de PC recyclés	3	300,00 €
		936	**6.700,95 €**

L'intervention la plus coûteuse est l'inscription dans les club sportifs: coût moyen 108 €/pers. (en général l'abonnement est annuel et de plus en plus coûteux)
Pour l'ensemble de ces activités, avec 936 bénéficiaires et à titre indicatif, le coût moyen par bénéficiaire est de 7 € (NB: certaines personnes sont reprises dans plusieurs rubriques ou activités)

Types d'activités dans le volet pauvreté enfantine	Description des interventions	Nombre de Bénéficiaires	Interventions au 30.06.2014
Aide sociale individuelle (Soutien scolaire)	Frais scolaires obligatoires ou non	8	974,05 €
Aide sociale individuelle (Soutien paramédical)	Logopédie, Hypothérapie, psychologie, orthodontie	14	2.522,53 €
Aide sociale individuelle (Associations et clubs sportifs)	Équitation, camps scouts, plaines de jeux,	2	412,50 €
Actions collectives	Stages d'été en groupes	5	619,00 €
		29	**4.528,08 €**

Dans ce volet, l'intervention dans les association/clubs sportifs est aussi plus coûteuse: Coût moyen 206 €/pers. suivi du soutien paramédical 180 €

Commentaires

Le subside de 2013 a été exécuté à 74,9 %¨ avec un solde restant de 4.813,95 €.
C'est surtout au niveau du fonds culturel qu'il reste une somme importante non utilisée, tant au niveau de l'aide individuelle (1496,13 €) que des animations (1777,13 €).
Pour le collectif enfant (MSE), il reste 1461,29 € contre 6,40 € en individuelle (MSE).

Si nous avons été attentifs à une répartition plus juste et équitable de l'aide individuelle, le nombre de dossiers refusés a été plus important en 2013 qu'en 2012 où le taux d'utilisation était à 92,61%.

En partant du principe que l'épanouissement social et culturel est un droit, fondamental, nous devons assouplir les critères d'appréciation des dossiers pour, surtout, ne pas pénaliser les enfants. Pour rappel, le subside fédéral risque de diminuer d'année en année.

FONDS CULTUREL 2013

400 tickets Article 27/BW ont été commandés pour un montant total de 2000 €. Les tickets sont principalement utilisés lors de nos excursions et une partie est utilisée par certains bénéficiaires qui viennent individuellement chercher des tickets pour assister aux spectacles de leur choix.

11 personnes ont bénéficié d'un voyage scolaire pour un coût total de 2543,55 €, soit une moyenne 231,23 €

Participation à des associations sociales, culturelles ou sportives (Dépenses)

Pour cette deuxième catégorie d'activités, 1691,57 € ont été octroyés pour 13 demandes. Soit une moyenne de 130,12 € par personne. Pour cette catégorie d'activités, nous partons du principe que les activités sportives sont fondamentales pour l'épanouissement et l'équilibre des enfants. Or, même les sports démocratiques sont relativement chers et c'est avec regret que nous voyons certaines demandes refusées.

Remarque: Même si nous savons que le fonds du Rotary ne fait pas partie du fonds culturel, ses subsides ponctuels pourraient servir à donner plus de chances aux enfants dans la pratique du sport qui n'est pas un luxe.

Soutien et financement des initiatives du ou pour le groupe cible (Dépenses)

Commentaires:

Cette catégorie d'activités est de loin celle qui draine le plus de monde et qui, malgré la diversité et le rythme relativement soutenu, ne représente un budget que de 2,35€/personne/activité. Ces activités nous confrontent néanmoins à grand nombre de difficultés:

Disponibilité des locaux

Disponibilité des cars

L'organisation de chaque activité: Temps de préparation, diffusion de l'information, mobilisation des usagers, inscription et gestion des cautions, moyens de transport interne et transport des nombreuses personnes à mobilité réduite, le travail administratif pour chaque activité (Pré accord puis accord), ….

Remarque : A ces activités, se greffe depuis octobre 2013 le "Projet Seniors" qui nécessite une autre gestion et un surcroit de travail.

- Réduction de la fracture numérique
- Mesures spécifiques en faveur des enfants précarisés
- Collectif enfant - MSE
- Aide individuelle - MSE
- Clubs sportifs/stages
- Frais scolaires et extrascolaires

REPARTITION PAR TYPES D'ACTIVITES

Fonds culturel:

Catégorie 1: Manifestations sociales, culturelles et sportives
Catégorie 2: Participation à des associations sociales, culturelles ou sportives
Catégorie 3: Soutien et financement des initiatives du ou pour le groupe cible
Réduction de la fracture numérique

TYPES D'ACTIVITES	DEPENSES	BENEFICIAIRES
Catégorie 1	**4.643,55 €**	412
Catégorie 2	1.691,57 €	13
Catégorie 3	3.757,62 €	1599
PC recyclés	700,00 €	7
TOTAL	**10.792,74 €**	**2031**

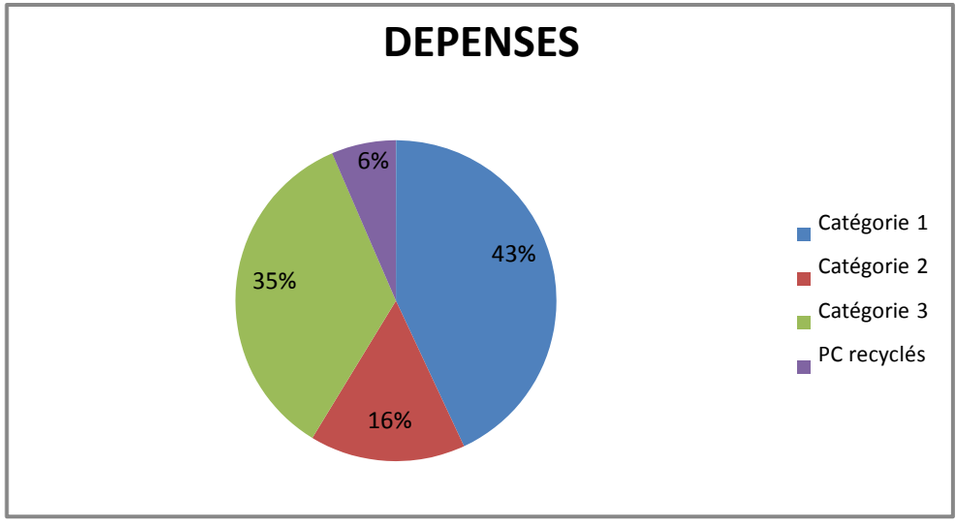

Mesures Spécifiques Enfants précarisés (MSE):

TYPES D'ACTIVITES	DEPENSES	BENEFICIAIRES
MSE (Aide individuelle)	6.684,35 €	34
MSE (Collectif)	768,96 €	325
TOTAL	**7.453,31 €**	**359**

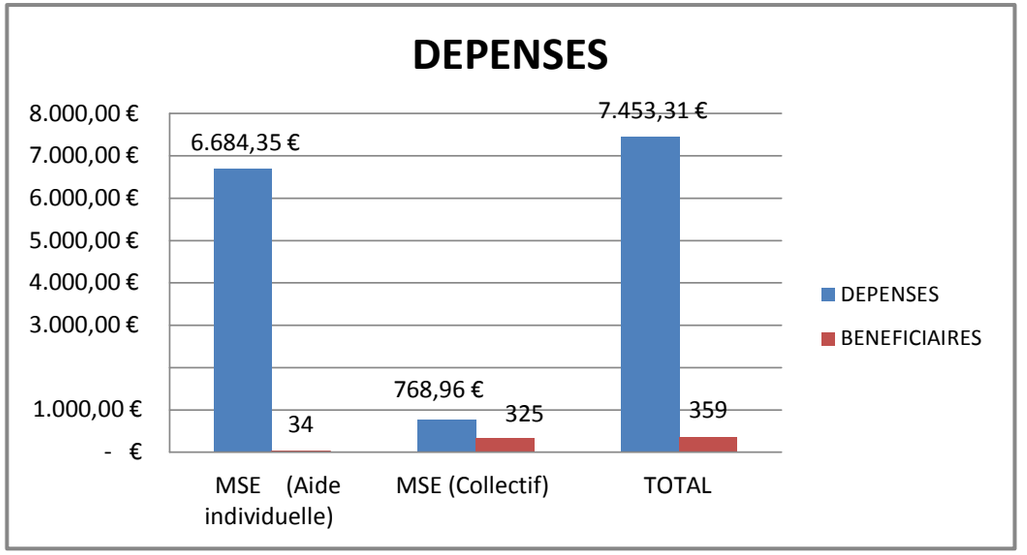

AIDE INDIVIDUELLE – MSE (Mesures spécifiques enfants précarisés)

TYPES D'ACTIVITES	BENEFICIAIRES	MONTANTS
Clubs sportifs/stages (stages de vacances, foot, équitation, boxe,…)	16	1.529,50 €
Frais scolaires/extrascolaires (frais scolaires, classes vertes, neige,..)	9	2.287,73 €
Médical et paramédical (logopédie, orthopédie, Hypothérapie,…)	9	2.867,12 €
TOTAL	**34**	**6.684,35 €**

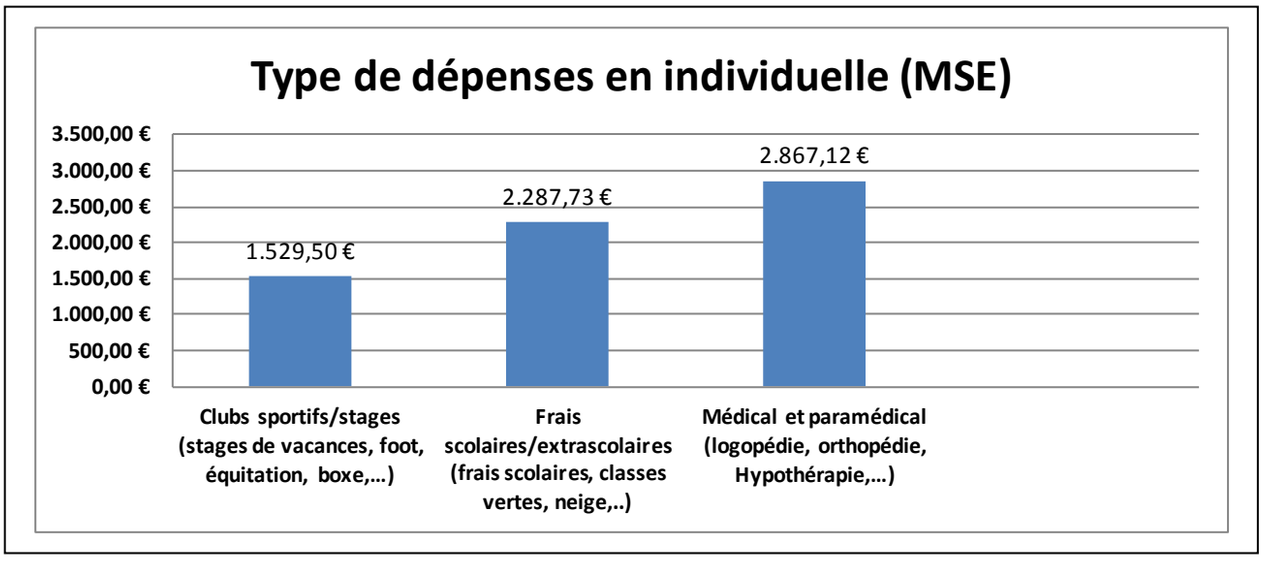

SERVICE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

La remise à l'emploi des bénéficiaires du CPAS est une finalité en soi. En effet, l'emploi est la seule possibilité pour eux d'augmenter leurs revenus, d'être autonome et de participer activement à la vie socio-économique de Braine-l'Alleud. L'emploi permet également de créer des liens sociaux, de sortir de l'isolement, de se sentir utile et de donner une image positive de soi-même à l'entourage : enfants, parents, amis, connaissances,…

De ce fait, d'année en année, le service insertion professionnelle (ci-après dénommé SIP) est de plus en plus proactif dans sa mission à savoir l'accompagnement vers l'emploi. Il s'agit en effet d'accompagner les bénéficiaires de ce service et non pas de les assister.

Le SIP travaille avec deux publics cibles et donc sur deux axes :

- Les bénéficiaires du revenu d'intégration peuvent être mis à l'emploi via la formule « article 60 »
- Tout autre bénéficiaire d'aide sociale est accompagné vers l'emploi dans le secteur « traditionnel »

Les buts du SIP vis-à-vis des bénéficiaires du service :

- ✓ L'expérience
- ✓ La progression
- ✓ La responsabilisation
- ✓ L'intégration d'outils
- ✓ Tremplin vers une formation ou un objectif de vie
- ✓ Devenir acteurs de leur avenir
- ✓ L'autonomie

L'accompagnement est réalisé

- ✓ avant,
- ✓ pendant
- ✓ après le contrat

et vise une insertion durable des personnes. Pour ce faire, plusieurs étapes sont possibles et dépendent du projet individualisé de chaque personne suivie

1° la détermination experte d'un projet d'insertion,
2° la préformation,
3° la formation qualifiante
4° la mise à l'emploi.

La mise au travail sous contrat article 60

Permet aux bénéficiaires d'être réinsérés via un contrat à durée déterminée, qui leur permettra, dans le pire des cas, de retrouver un droit aux allocations de chômage. Dans le meilleur des cas, le CDD mènera à un réengagement sous une autre forme de contrat auprès du même employeur ou servira de tremplin vers un autre employeur.
Pendant la durée du contrat, le bénéficiaire est formé par le travail, encadré par un ou des tuteurs sur le lieu de mise à disposition et évalué en moyenne une fois par trimestre.
Un suivi personnalisé et individualisé lui est accordé par l'agent du SIP en charge de son dossier. Toutes ces notions sont adaptables en fonction du parcours de chaque individu.
Il n'y a pas d'employeurs cibles : c'est à nous à former notre panel pour étendre notre choix au maximum.
Nous pouvons proposer ce type de contrat bien évidemment au sein même de notre institution et de notre réseau de partenaires (ASBL, EFT, entreprises d'économie sociale, Administrations Communales,…) . Mais les places n'étant pas infinies et le nombre de demandeurs croissants, il est de notre intérêt d'accroître la liste des employeurs grâce au secteur privé.

EN 2013

- **119 personnes sous contrat article 60**
- **92** mises à disposition extérieures
  - ⇨**26** dans des entreprises **privées**
  - ⇨**35** auprès d'entreprises d'économie sociale
  - ⇨**25** auprès d'ASBL
  - ⇨**4** auprès de l'Administration Communale
  - ⇨**2** auprès de Pouvoirs Publics hors Braine-L'Alleud.

50 contrats ont pris fin en 2013

- 12 ont pris fin pour des raisons qui leur incombent : absences répétées, problèmes de santé, emprisonnement, problèmes personnels ou sociaux trop conséquents,…
- 3 ont pris fin du fait de la cessation des activités de l'employeur privé
- **13/35 ont été réengagés soit 37% contre 30% l'année passée dont :**

  7 personnes ont été réengagées dans la structure qui l'occupait
  6 personnes ont trouvé un emploi dans une autre structure au terme de leur contrat.

Les objectifs pour 2013 ne sont donc qu'encore plus ambitieux. En effet, les résultats positifs qu'apportent ces types de contrats sont multiples.

Dans le chef de la personne :

- Acquisition d'une expérience professionnelle supplémentaire
- Possibilité de formation en alternance
- Accompagnement dans un projet de formation ou professionnel
- Possibilité d'être réengagé au terme du contrat et d'être directement efficace
- Accès aux plans d'embauche en fin de contrat
- Dans certains cas : retissage de liens, réappropriation de valeurs de vie et de valeurs professionnelles

Dans le chef de l'employeur :

- Possibilité de former le travailleur en fonction de ses attentes, de ses méthodes
- Coût financier peu élevé,
- Pas de contraintes administratives
- Accès aux plans d'embauche au terme du contrat

Dans le chef du CPAS :

- Objectifs fixés par le Législateur atteints en matière de réinsertion
- Rotation de la population bénéficiaire d'un revenu d'intégration
- Insertion à plus long terme visée afin d'éviter une exclusion du bénéfice des allocations de chômage et un retour au CPAS
- Diminution du nombre de bénéficiaires de RIS

De plus, et toujours dans un souci d'efficacité, de réduction des dépenses et de remise au travail à long terme des bénéficiaires du revenu d'intégration, l'ouverture et la prospection auprès des employeurs privés seront encore fortement privilégiées.

L'accompagnement à l'emploi

A pour but final d'aider les personnes bénéficiaires d'une aide sociale en complément d'une allocation de chômage par exemple, à acquérir un maximum d'outils nécessaires afin de trouver par eux-mêmes un emploi dans le circuit habituel du travail. L'accompagnement proposé est fixé en fonction de chaque personne : rédaction ou révision du CV et de la lettre de motivation, envoi de candidatures, recherches sur internet, recherche de formation, … Le but étant de rendre la personne la plus autonome possible dans sa recherche d'emploi. Nous envoyons aussi régulièrement les bénéficiaires vers des partenaires qui organisent des formations de recherche d'emploi : EPN, Carrefour-formation, CADRECI, l'AID, etc…

Malheureusement, nous voyons également de plus en plus de personnes exclues du bénéfice des allocations de chômage :

- Soit temporairement avec lesquelles il est très difficile pour les agents d'insertion de travailler, puisque le droit aux allocations de chômage peut-être retrouvé dans un délai de 3 ou 4 mois.
- Soit définitivement, ce qui crée une charge financière complémentaire pour le CPAS mais permet une réinsertion via l'article 60. Cependant, nous restons vigilants sur le suivi après le contrat article 60 afin d'éviter une nouvelle sanction du chômage, ce qui implique un déplacement de la charge de travail du FOREM vers le CPAS en matière de suivi plus spécifique pour les populations plus fragilisées.

Enfin, il nous paraît essentiel, pour une efficacité optimale de créer et maintenir des passerelles entre notre Centre et des partenariats locaux, régionaux et provinciaux.

Enfin, **La Cellule Insertion Professionnelle c'est aussi:**

- Participation active dans les PCS
- Co organisation de la journée de l'emploi
- Relais vers des partenaires
- Activation des bénéficiaires du RIS avec le Service Social Général
- Recherche de nouveaux partenariats et financements
- Projet permis de conduire

LES PROJETS FONDS SOCIAL EUROPÉEN - 2013

Pour rappel le programme Fédéral FSE – Axe 1 a pour objectif de stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle. L'axe cofinance principalement deux types d'interventions : les trajets d'insertion socioprofessionnelle et les pré-trajets mis en œuvre par les CPAS.

Le public cible : les ayants droit au revenu d'intégration ou à l'aide équivalente
Groupes spécifiquement ciblés par le FSE :

- les jeunes de 18 à 24 ans ;
- les familles monoparentales
- les personnes non originaires de l'Union Européenne
- les personnes de plus de 45 ans

Les trajets ISP

Objectif : Réduire la distance séparant le groupe des usagers du marché du travail et assurer une insertion professionnelle durable via l'activation des compétences et des capacités professionnelles.

Conditions

- lancement collectif avec min. 10 participants
- démarrage entre le 1er janvier et le 1er juillet
- Projet d'une durée d'un an
- mise à l'emploi via l'art 60§7
- 200 à 400 heures de formation
- 50 à 140 heures d'accompagnement

Les pré-trajets d'activation

Objectif : Réduire la distance entre le public cible et l'insertion socioprofessionnelle. Réaliser l'intégration sociale et, si possible, réaliser l'intégration professionnelle. Stabilisation sociale et personnelle.

Conditions

- lancement collectif avec min. 5 participants
- démarrage entre le 1er janvier et le 1er juillet
- 240 heures pour 6 mois de projet – 480 heures pour 12 mois.

Les projets 2013

Projet Trajet : Itinéraire Emploi

Ce projet concerne un groupe de 10 personnes pour une durée d'un an. En plus de l'emploi via l'article 60, les participants bénéficient d'une formation de 200 heures visant leur intégration sociale et la valorisation de leur image en lien avec les différences culturelles, ainsi que d'un accompagnement de 50 heures.

La formation a pour objectifs :

- ✓ Le développement personnel
  Rétablissement d'une image de soi positive, de la confiance en soi, de l'affirmation de soi.
  Émergence des compétences et capacités de chacun

- ✓ Le développement des relations interpersonnelles
  Comment mieux communiquer au travail, au sein du groupe, avec sa famille, avec les autres.

- ✓ Une intégration dans notre société
  Meilleure connaissance des acteurs de notre société

- ✓ L'intégration sur le marché de l'emploi
  Connaissance des différents acteurs (ONEM, FOREM,…)
  Les droits et devoirs des travailleurs
  La recherche d'emploi

La formation se compose d'un module important (120h) sur l'affirmation de soi et la communication et sera dispensée via un sous-traitant et de divers modules sur l'initiation à l'informatique, la sécurité sociale, l'énergie, le logement, la législation sur le contrat de travail, la recherche d'emploi, les différentes aides à l'emploi, la citoyenneté,…

Le projet a débuté le 14 juin 2013 et se terminera le 13 juin 2014

Projet Trajet : Warm-Up

Warm-up est un terme qui désigne généralement l'échauffement des sportifs. L'expression est aussi utilisée en Formule 1 pour désigner une séance d'essai servant à tester la configuration de course de la voiture. Notre projet sera l'échauffement, la séance d'essai, de 10 jeunes de 18 à 25 ans avant d'entrer sur le marché du travail.
Ce projet concerne un groupe de 10 personnes pour une durée d'un an. En plus de l'emploi via l'article 60, les participants bénéficieront d'une formation de 240 heures ainsi que d'un accompagnement de 50 heures par personne.

Le fil conducteur du projet sera la responsabilisation. La responsabilisation est un processus qui permet aux jeunes de renforcer leur confiance en eux, d'acquérir du savoir, des compétences et l'attitude nécessaire pour se débrouiller avec un monde changeant et de s'adapter aux circonstances dans lesquelles ils vivent. Ce processus doit permettre de former ses propres conditions de vie, en augmentant sa participation dans sa communauté et en lui donnant accès à ses ressources et à ses droits.

La responsabilisation des jeunes est un processus attitudinal, structurel et culturel dans lesquelles les jeunes reçoivent, l'habilité, l'autorité et le pouvoir de prendre des décisions et d'implémenter des changements dans leur vie.

Au-delà de l'insertion durable sur le marché du travail nos objectifs seront :
- Que chaque participant puisse influer sur sa propre vie
- Qu'il soit acteur de son changement
- Qu'il soit conscient de sa responsabilité dans ses choix, dans ses actes et dans ses engagements.

La formation se compose de différents modules comme : la communication et la confiance en soi, le gestion du temps et du stress, le sport, l'improvisation théâtrale, l'élaboration d'un projet citoyen, le permis de conduire théorique, l'emploi (C.V., lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche,…), les risques psychosociaux et la sécurité au travail,…

Le projet Warm-Up a débuté le 29 mai 2013 et se terminera le 28 mai 2014.

Projet Pré-Trajet : Tremplin

Ce projet concerne un groupe de 8 personnes, bénéficiant d'un RIS ou d'une aide équivalente, pour une durée de 8 mois et un total de 320 heures d'activation sociale par participant.
Les objectifs sont :

- ✓ Stimuler l'ancrage dans un parcours d'insertion pour les personnes bénéficiaires du CPAS de Braine-L'Alleud, peu qualifiées, en rupture de liens sociaux et présentant de grosses difficultés à s'investir dans un projet socioprofessionnel.
- ✓ Dynamiser et individualiser ce parcours d'insertion par le biais d'ateliers didactiques d'apprentissages - construction d'un projet personnel et éventuellement de groupe.
  Amener les personnes à (re)devenir davantage les acteurs de leur vie en développant l'estime de soi, en valorisant les savoirs et compétences de chacun, en favorisant la création ou le renforcement d'un tissu social.

Les activités proposées dans le cadre de ce projet sont : ateliers créatifs, activités socioculturelles, ateliers sur la communication non violente, le brevet Européen de premier secours,… L'innovation de ce projet par rapport au projet vecteur est que 90 heures d'activation sociale sont consacrées à l'improvisation théâtrale. Nous utilisons l'improvisation comme moyen ludique et original pour développer la communication, l'imaginaire et la confiance en soi. L'improvisation nécessite de travailler les techniques théâtrales, mais surtout l'écoute, le respect des autres et le travail en commun.

Le Projet tremplin a débuté le 17 septembre 2013 et se terminera le 16 mai 2014

Le Projet Accompagnateur

Le projet accompagnateur est un projet qui a pour but un accompagnement intensif des personnes en fin de contrat art60§7 afin de faciliter la transition entre une mise à l'emploi en vertu de l'art. 60 § 7 et le marché du travail. Cet accompagnement est réalisé pour une période de 3 mois pouvant commencer deux mois avant le terme du contrat art 60§7.
Une convention FOREM et MireBW a été réalisée. Elle prévoit que nous réalisons l'accompagnement des personnes deux mois avant l'échéance du contrat et pendant un mois après l'échéance. Ensuite une rencontre est prévue entre l'agent d'insertion et le jobcoach de la MireBw afin de passer le relais entre les deux partenaires. Le cas échéant, la personne sera prise en charge par un conseiller du FOREM 3 mois après l'article 60.

Les Projets 2014

En 2014, nous allons reconduire les projets Itinéraire Emploi, Warm-Up et Tremplin. Nous avons déjà eu l'accord du comité de sélection du SPPIS pour les deux trajets. Nous attendons la décision de ce comité pour notre projet pré-trajet.
Par contre, nous ne savons pas actuellement si le SPPIS reconduira les projets accompagnateurs

LE SERVICE DE COORDINATION SOCIALE – ANNEE 2013

1-Rappel des rôles du service

- tisser ou renforcer les liens et les partenariats avec les différents intervenants sociaux actifs sur la commune (le Village n°1, le Domaine, l'Eglantier, le CEAJ, SAN,…..) et notamment collaborer étroitement au Plan de Cohésion sociale porté par la Commune.
Il est également chargé, en interne, de la coordination entre les différents services.
Il vise ce faisant à favoriser la complémentarité des actions pour plus de cohérence et d'efficacité.

- proposer à tous les travailleurs sociaux actifs sur la Commune de Braine l'Alleud, ou partenaires, des réunions d'informations thématiques en fonction des besoins rencontrés sur le terrain.

-Dans le cadre ou en complément à ces partenariats, développer des services, actions ou projets visant à répondre au besoin d'information, d'insertion et/ou de participation des citoyens, et notamment des publics moins favorisés.
Ce volet s'est progressivement substitué aux animations citoyennes initialement développées. Celles-ci répondaient surtout au besoin d'information. Une évolution vers plus d'action et d'implication du public s'est fait progressivement jour. Cette évolution est tout à fait cohérente avec la démarche de coresponsabilité développée dans le cadre du plan de cohésion sociale.

2-Réunions de coordination sociale

Les réunions se déroulent toujours au rythme d'une réunion toutes les deux mois, en moyenne. Elles sont toujours assidûment fréquentées.
En 2013, les réunions de coordination sociale ont abordé les thèmes suivants :

-les personnes âgées isolées et les risques d'abus de confiance
-les groupes d'épargne collective et solidaire
-SAFRANS : présentation des différents services et de l'équipe
-découverte du potager collectif
-l'AWIPH : formations professionnelles et différentes aides financières
-l'ONEM : les nouvelles règles d'admissibilité

Les thèmes abordés sont établis par un petit « bureau » constitué par une travailleuse sociale du CPAS, l'assistante sociale de l'Eglantier, le directeur de l'AMO, un volontaire actif dans différentes associations brainoises et la coordinatrice sociale.
Ils tiennent compte de l'actualité et des intérêts formulés par les travailleurs sociaux. Des associations demandent aussi parfois à pouvoir se présenter lors de ces réunions, ou d'y aborder un thème précis.

3-Collaborations avec les partenaires sociaux

Les contacts et collaborations diverses avec les partenaires sociaux se poursuivent en fonction de différents projets qui sont mis en place.

4-Plan de cohésion sociale

Nous poursuivons notre collaboration aux 4 axes du plan de cohésion sociale : la santé, l'insertion socioprofessionnelle, le retissage des liens sociaux et intergénérationnels, le logement.
De nombreuses réunions de travail ou de réflexion sont régulièrement organisées.

En 2013, nous avons contribué à l'élaboration du plan de cohésion sociale 2014-2019. Plusieurs rencontres avec les partenaires sociaux ont eu lieu pour dégager les actions prioritaires à mener, en croisant les constats des acteurs sociaux avec les résultats de co-évaluations des actions réalisées début 2012 et avec les critères de bien-être émis par des groupes de citoyens brainois.

Le projet d'élaboration d'indicateurs de bien-être avec la population et de territoires de coresponsabilité.

Pour rappel, Braine-l'Alleud a participé à un projet d'élaboration d'indicateurs de bien-être avec les citoyens, en collaboration avec la Région wallonne, l'IWEPS et le Conseil de l'Europe.
Braine-l'Alleud a également participé à un réseau européen dans le cadre d'un projet URBACT « Together for territories of coresponsability » sur le même projet d'indicateurs de bien-être et de territoires de coresponsabilité.

En novembre 2012 a eu lieu la conférence finale du projet couplée avec le second meeting international sur les territoires de co-responsabilité.

Le projet européen s'est donc terminé fin novembre 2012 mais a cependant des suites.
En effet, il a été décidé de créer un réseau international des territoires de coresponsabilité, afin de poursuivre l'essaimage de cette méthodologie et les échanges d'expériences et de bonnes pratiques à ce sujet.
En octobre 2013 a eu lieu l'assemblée générale constituante de ce réseau. Braine-l'Alleud en a obtenu la vice-présidence.

5-Divers

5-1-« Les mardis santé »

Initiation au tir à l'arc

Nous avons été subsidiés pour la troisième fois par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour la période du 01/10/2012 au 30/09/2013. Ce projet est construit et mené en collaboration étroite avec le « Plan de cohésion sociale », et, en interne, avec la cellule insertion socioculturelle.

Les thèmes abordés dans ce troisième projet étaient : l'alimentation saine et équilibrée ainsi que les bienfaits d'une activité physique adaptée.

Nous avons sondé nos participants habituels pour connaître leurs intérêts et questionnements à ce sujet.
Nous leur proposions aussi de participer à la réflexion et à l'organisation des « mardis santé » à nos côtés.

Il en est ressorti :
- la collaboration de 4 participants à l'organisation du projet ;
- la mise sur pied d'ateliers culinaires en collaboration avec une diététicienne afin de répondre aux questions des participants, de manière pratique et non théorique.
- l'organisation d'initiations à différentes disciplines sportives.

Les ateliers culinaires ont eu lieu au RestO (restaurant social).
Nous préparions une partie de repas en concertation avec l'équipe des accueillants.
Au moment du service, la diététicienne expliquait en quelques mots ce que nous avions réalisé et l'intérêt des aliments présentés. Les recettes et conseils diététiques étaient distribués à qui le souhaitait. La grande majorité des personnes présentes manifestaient de l'intérêt pour ces informations.

Cette formule a permis de toucher même les personnes qui n'avaient pas participé directement à l'atelier.

5-2-l'atelier bien-être

L'atelier bien-être était en gestation depuis de nombreux mois, issu du constat que l'image et l'estime de soi sont aussi primordiales pour le moral et donc la santé, que dans le processus de réinsertion sociale et professionnelle.

Le Rotary nous a attribué un subside pour les premiers frais liés à cette activité.
En mars 2013, nous avons bénéficié du transfert d'une jeune esthéticienne engagée dans le cadre de l'article 60 qui s'est attelée à la mise sur pied du projet : listing des produits nécessaires, estimation du coût et donc du tarif à appliquer, recherche d'un local, etc,….

L'atelier à proprement parler, baptisé « Espace Bel et Bien », a ouvert ses portes en mai 2013.
En juillet 2013, il se complétait d'un volet coiffure grâce aux services bénévoles, une fois par mois, d'une coiffeuse de la Commune.

Malheureusement, notre jeune esthéticienne a terminé son contrat fin août 2013.
Ce n'est qu'en novembre 2013 que l'Espace Bel et Bien a pu rouvrir ses portes suite à l'engagement d'une nouvelle esthéticienne, à mi-temps, dans le cadre de l'article 60 toujours.

5-3-le potager collectif

Fin 2012, un couple de seniors brainois a proposé au CPAS de disposer de son jardin qu'il se trouvait dans l'impossibilité d'entretenir encore.

Dans le courant de l'année 2013, nous avons rencontré différentes ASBL qui sont spécialisées dans l'accompagnement de potagers collectifs afin d'étudier la faisabilité de la chose à Braine l'Alleud et son coût.

Des contacts ont également été pris avec le RestO et les jardins du Dr Arouette.

De ces différentes rencontres le projet s'est affiné et nous avons proposé de mettre sur pied un potager citoyen : tout Brainois intéressé peut venir y cultiver un morceau de terre, avec une attention particulière aux « accueillis » du Resto et aux personnes en « activation ». 50 % des récoltes seront mis à disposition du RestO.

Ce projet permet d'allier la sensibilisation à l'alimentation saine et respectueuse de l'environnement, l'activité physique, la promotion de la santé (et notamment au profit des personnes les plus précarisées), la solidarité, l'estime de soi et la coresponsabilité !

Le projet a démarré en juin 2013.
Le terrain devait être défriché et aménagé, ce qui a été réalisé grâce à la collaboration avec « été solidaire » puisque les jeunes sont venus y travailler une quinzaine.

Le projet potager est toujours en cours et continue à se construire au fur et à mesure avec ses participants les plus impliqués, puisque le but est qu'in fine, ils soient autonomes dans la gestion du potager tout en respectant le postulat de départ.

5-4 Noël ensemble

Cette année, le service de coordination a étroitement collaboré à la soirée de fête « Noël ensemble ».
Il a plus particulièrement pris en charge la communication avec le réseau de partenaires.

SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

Le SIPPT du CPAS travaille d'avantage avec les agents – informations, formations, enquêtes, études des accidents et incidents – que via des méthodes quantitatives d'analyses.

Prévention : Formations et Informations :

Depuis 2011, le personnel - qu'il dépende du Centre Administratif, de la Maison de Repos et de Soins ou qu'il soit mis à disposition via un contrat « article 60 » - a accès à un grand nombre de formations.
Nous avons formé, entre autres, 3 secouristes, 5 équipiers de première intervention et une vingtaine de personnes ont eu leur brevet européen de premiers soins. Le service régional d'incendie s'est rendu au sein du Vignoble afin de donner une séance théorique et pratique sur le feu et ses moyens d'extinction.
Plusieurs livrets et brochures ont été distribués afin d'informer et sensibiliser tout un chacun sur divers thèmes tels que : l'accueil des travailleurs, les risques d'agression, les risques des ouvriers, l'incendie en MRS, le service entretien des bureaux, l'ergonomie des postes sur écran, la protection de la maternité, le travail étudiant, les risques psychosociaux et les troubles musculosquelettiques.
L'ensemble des lieux de travail et leurs installations sont régulièrement inspectés et contrôlés. Les éventuelles remarques sont prises en compte et levées dès que possible.

La surveillance de la santé :

Veiller à la santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, cela représente pour 2013 :

- 208 examens médicaux
- 288 prestations médico-techniques (vue, ouïe, …)
- 35 vaccinations spécifiques (hépatite, tétanos, test tuberculinique, …)
- 58 vaccins « grippe »
- 2 visites des lieux de travail
- 1 formation sur l'hygiène et la sécurité en cuisine

Les accidents du travail : ***Évolution du nombre d'accident selon la catégorie de travailleurs et au prorata du nombre de travailleurs.***

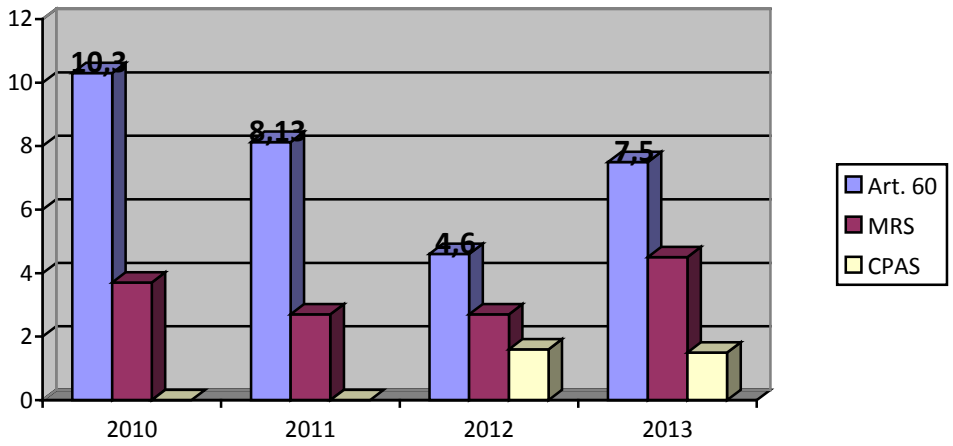

Conclusions :

Malgré le fait que 2012 ait été une année exceptionnellement basse du point de vue des accidents, le schéma indique néanmoins une diminution du pourcentage de ceux-ci (sauf pour la MRS).
Côté travailleurs «article 60 », nous allons continuer dans la formation du personnel mais aussi avec un projet d'information des employeurs chez qui nous mettons des personnes à disposition. Nous espérons réduire encore les accidents et améliorer autant que possible les conditions de travail.
Côté Vignoble, des actions ciblées seront effectuées pour répondre au mieux aux besoins spécifiques des différents services.
Le volet psychosocial est, quant à lui, l'axe principal sur lequel le service compte travailler et ce essentiellement au niveau des travailleurs sociaux du Centre Administratif.